

Directive Cadre sur l'Eau

Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2019-2021

Déclinaison des programmes de mesures adoptés par
les comités de bassin
Rhin Meuse et Rhône-Méditerranée
dans le département des Vosges



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES VOSGES

Mission Inter-Services de l'Eau
et de la Nature du département
des Vosges

Édito

Agissons ensemble pour préserver la ressource en eau !

L'adaptation au changement climatique et la reconquête de la biodiversité sont des défis majeurs de nos sociétés. À toutes les échelles, ils imposent à toutes les catégories d'acteurs de repenser leur lien au territoire et de mettre en place des mesures collectives et adaptées.

En tête de plusieurs bassins versants, sources de quatre cours d'eau importants (la Moselle, la Meuse, la Meurthe et la Saône), le département des Vosges est constitué à la fois d'un réseau d'eau de surface très dense (plus de 4000 kms de cours d'eau) et de ressources en eaux souterraines de qualité (plus de 1000 captages d'eau potable). Cette situation exceptionnelle lui confère le surnom de « château d'eau de la Lorraine ». Outre sa valeur environnementale, ce patrimoine naturel constitue un élément important d'attractivité de notre département.

Du fait de l'évolution du climat, ces cours d'eau sont soumis à des variations saisonnières de plus en plus importantes qui génèrent à la fois des crues et des étiages sévères de plus en plus fréquents. La préservation de la ressource en eau - tant en qualité qu'en quantité - est un enjeu fort pour notre département.

Pour y répondre, l'État et ses opérateurs regroupés au sein de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) élaborent tous les trois ans une stratégie pour la préservation et la reconquête de la ressource en eau. Ce présent document appelé Plan d'actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) propose une liste d'actions concrètes à mener à l'échelle du département des Vosges pour la période 2019-2021, dans l'objectif d'atteindre le bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Élaboré à l'issue d'un processus collectif coordonné par la Direction Départementale des Territoires, il constitue la feuille de route partagée des différents acteurs dans le domaine de l'eau. Les thématiques abordées sont variées : la gestion quantitative et qualitative de la ressource, la continuité écologique, la préservation des milieux et des zones humides, ou encore la réduction des pollutions agricoles, domestiques et industrielles.

Dans un souci d'amélioration continue au regard de l'expérience des PAOT précédents, le PAOT 2019-2021 a été élaboré en limitant le nombre d'actions de façon à concentrer les moyens sur leur mise en œuvre. Ces actions feront l'objet d'une priorisation de l'intervention technique, financière et réglementaire de l'État et de ses opérateurs.

Par ailleurs, afin de faciliter son appropriation par les territoires, le PAOT 2019-2021 va être décliné à l'échelle de chacune des 11 intercommunalités du département. Dotées de compétences de plus en plus étendues, les communautés de communes et d'agglomération sont aujourd'hui des acteurs incontournables des politiques de l'eau.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre de ces actions importantes pour la préservation du territoire et de son attractivité. Agissons ensemble pour préserver la ressource en eau !

Épinal, le

26 NOV. 2019

Le Préfet des Vosges


Pierre ORY

Directive Cadre sur l'Eau

Déclinaison des programmes de mesures adoptés par les comités de bassin Rhin Meuse et Rhône-Méditerranée dans le département des Vosges

Plan d'action opérationnel territorialisé 2019-2021

Contexte

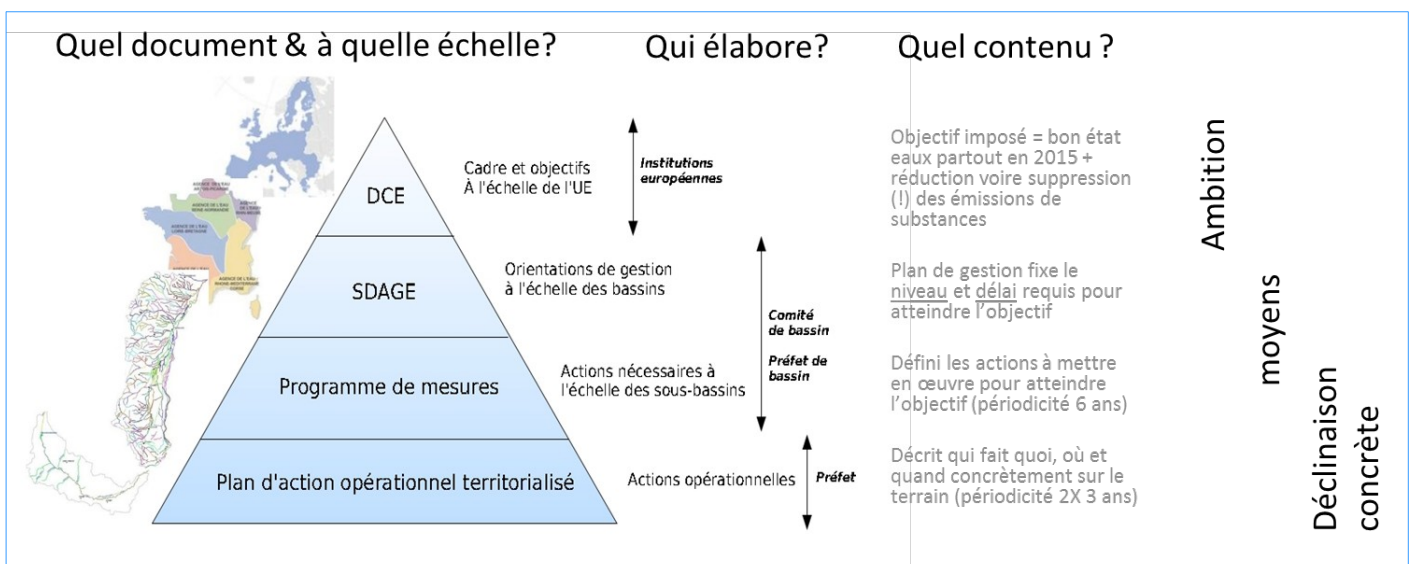
La **directive cadre sur l'eau** (DCE) du 23 octobre 2000 a renforcé la stratégie de la gestion de l'eau par bassins hydrographiques, imposant cette démarche commune à tous les Etats européens. Elle n'impose pas de moyens particuliers mais **fixe des obligations de résultats**.

Transposée en droit français dans le Code de l'environnement (articles L. 212-1 et suivants), et dans la lignée des lois sur l'eau françaises successives, c'est désormais le respect d'**objectifs environnementaux** définis dans un **plan de gestion** à l'échelle des masses d'eau dans chacun des bassins qui guide le choix et la mise en œuvre des actions locales requises dans le domaine de l'eau pour atteindre les objectifs fixés.

Les **actions** à entreprendre, qu'il s'agisse d'actions réglementaires, contractuelles ou financières, sont guidées par **l'état actuel des masses d'eau**, le **principe de non dégradation de cet état**, **l'atteinte du bon état ou du bon potentiel** ainsi que les **objectifs de réduction ou de suppression de diverses substances polluantes**.

Pour se conformer aux exigences de la DCE, les **objectifs assignés aux masses d'eau** et leurs **échéances** sont définis dans les plans de gestion français que constituent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dans chacun des grands districts hydrographiques que sont le Rhin, la Meuse et le Rhône. Ce sont les **programmes de mesures** (PDM), qui accompagnent ces SDAGE, qui identifient les **mesures requises (i.e. techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles)** et les **moyens (i.e. coûts, échéanciers)** pour l'atteinte des objectifs.

Localement, le PDM se concrétise quant à lui à l'échelle du territoire au travers de la **déclinaison de toutes ses mesures** dans le **plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)** qui permet, sous cette forme, de consolider la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des actions locales, à l'échelle départementale.

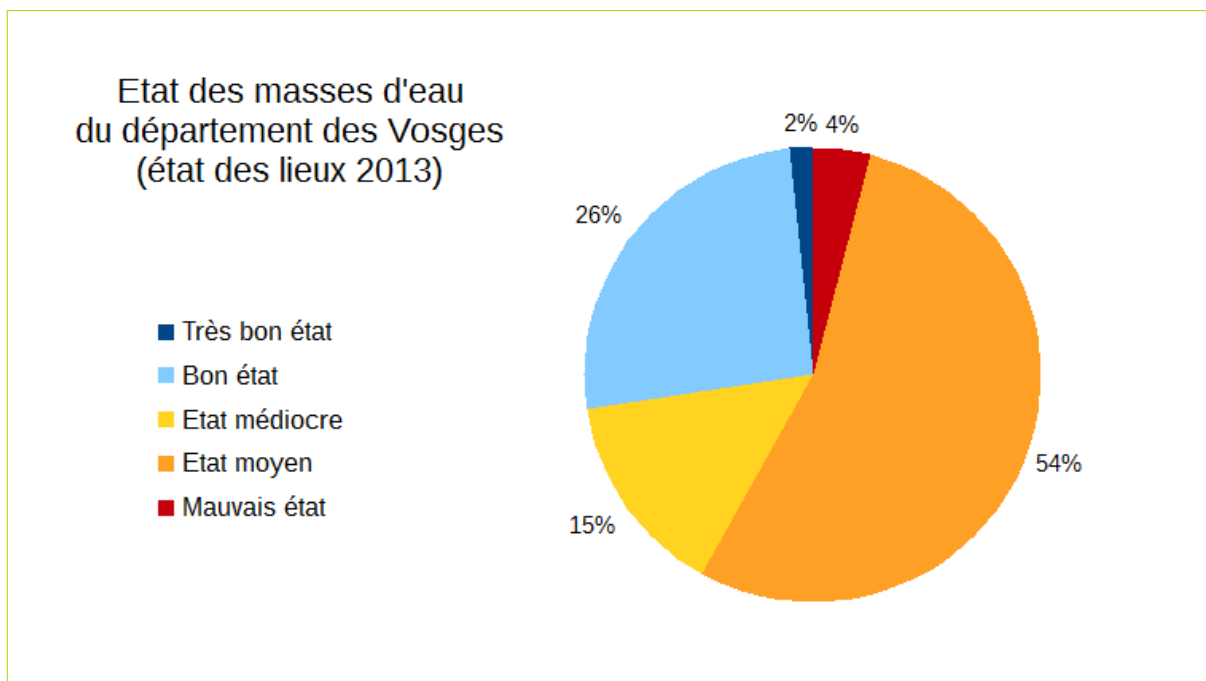


Etat des lieux des masses d'eau et objectifs pour le département des Vosges

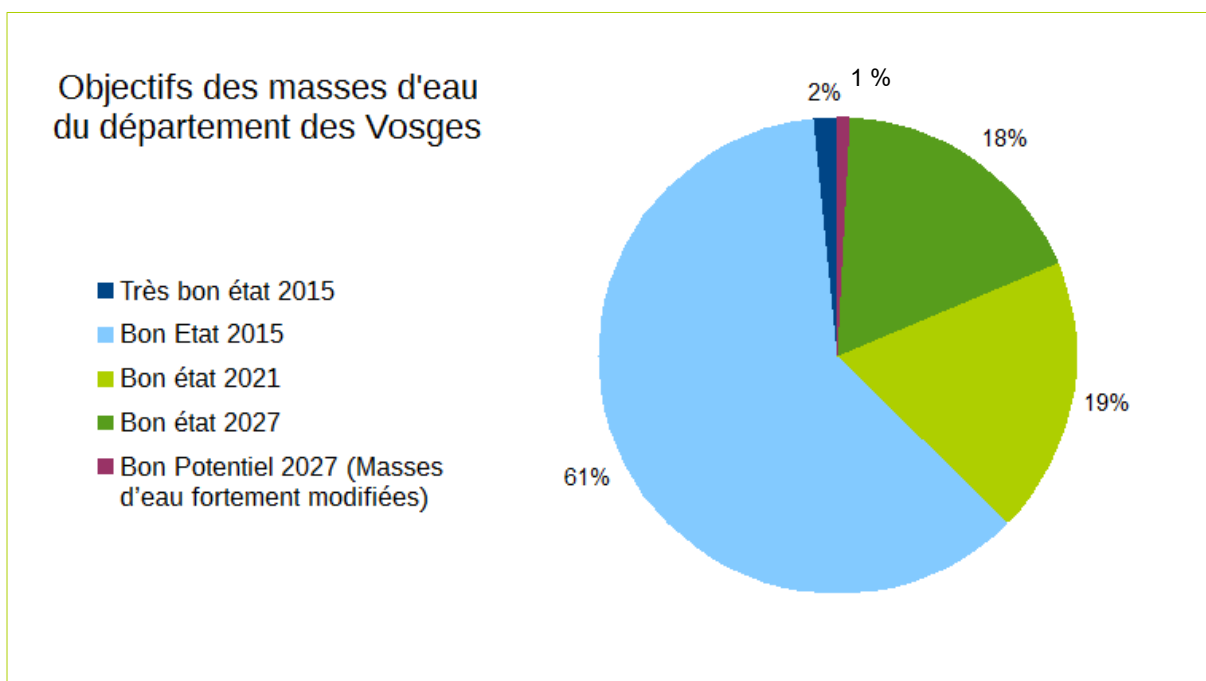
Le département des Vosges compte 155 masses d'eau présentes partiellement ou en totalité sur le territoire du département :

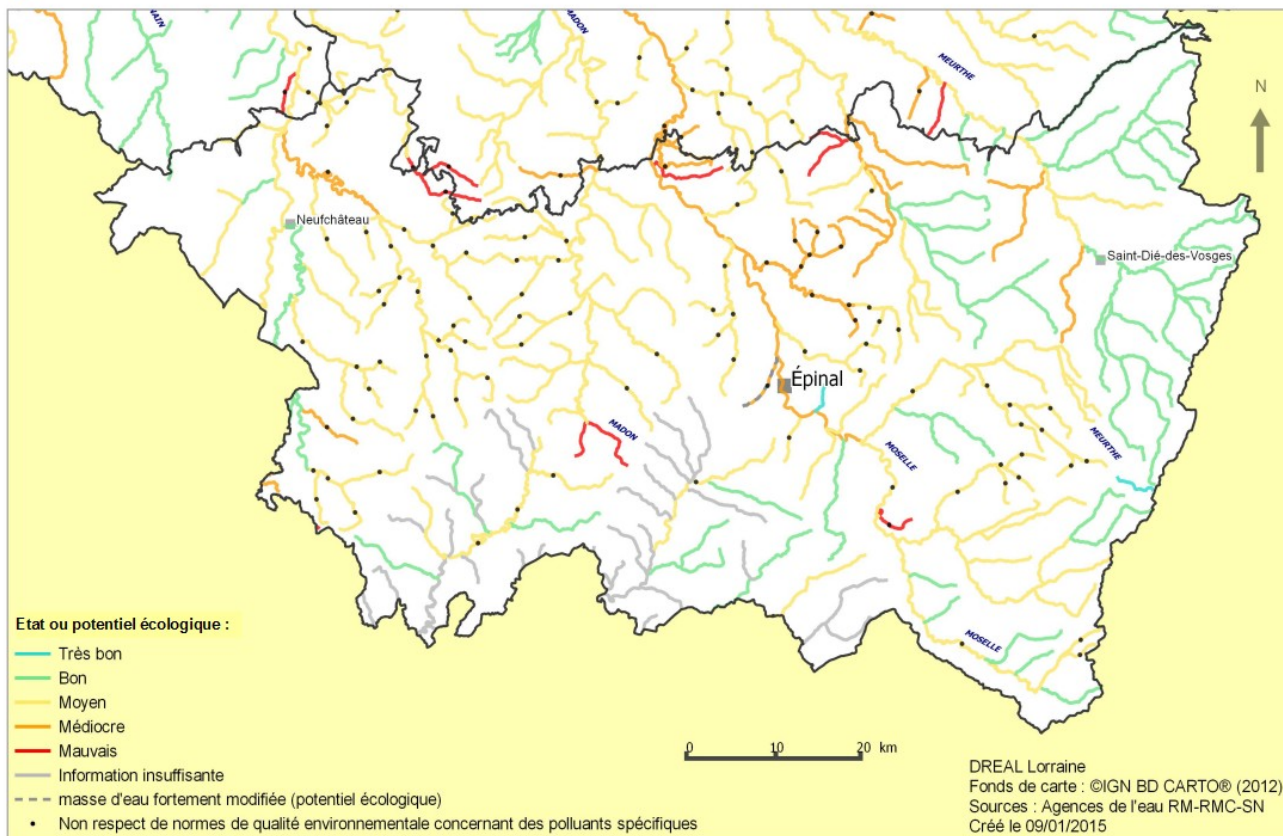
- 19 masses d'eau souterraines
- 136 masses d'eau superficielles

La qualité des masses d'eau du département, telle qu'elle résulte du dernier **état des lieux** datant de **2013**, est la suivante :



Pour ces masses d'eau, les **objectifs** fixés sont les suivants :





Rappels

Les **échéances** pour l'atteinte du bon état des masses d'eau :

- **2015** : limite initiale pour atteindre le bon état,
- **2021** : limite du premier report d'atteinte des objectifs,
- **2027** : dernière échéance pour l'atteinte des objectifs.

Le **bon état** :

- **Eaux de surface** : bon état = bon état chimique ET bon état écologique.

Bon état chimique = respect des seuils de concentration pour les 41 substances visées par la directive cadre sur l'eau (notamment certains métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants etc.).

Bon état écologique = respect de valeurs de référence pour les paramètres biologiques (liés aux organismes aquatiques : algues, invertébrés et poissons) et les paramètres physico-chimiques qui ont un impact sur la biologie (acidité de l'eau, quantité d'oxygène dissous, concentration en azote, etc.)

- **Eaux souterraines** : bon état = bon état chimique ET bon état quantitatif.

Bon état chimique = respect des seuils de concentrations de certains polluants propres aux eaux souterraines et aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines n'est constatée.

Bon état quantitatif = prélèvements inférieurs à la capacité de renouvellement de la ressource, et alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes garantie.

Le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : feuille de route de l'ensemble des acteurs de l'eau

Le PAOT est un document **élaboré de manière concertée au sein de la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)¹ sous l'autorité du Préfet de département.**

Il programme les actions en déclinant localement l'ensemble du contenu du PDM pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE. Les thèmes abordés dans le PAOT sont donc similaires à ceux du PDM (assainissement, industrie, hydromorphologie, agriculture, gouvernance).

L'approche se veut opérationnelle sur l'intégralité du cycle PDM, de 2016 à 2021. Cela implique dès lors que toutes les masses d'eau affichant un objectif de bon état 2021 voire 2027 doivent, ou devront, faire l'objet d'actions dans le PAOT sur les paramètres ou facteurs déclassant l'état de la masse d'eau.

Le travail d'identification des actions précises relève de la responsabilité de la MISEN. Sa formalisation dans un PAOT illustre le fruit d'une large concertation avec ses partenaires. Ce travail collégial s'ouvre également à une large diversité d'acteurs locaux tels que les chambres consulaires, le conseil départemental... Par cette démarche, le PAOT a vocation à intégrer l'ensemble des appréciations utiles à la mise en œuvre de la DCE, dans un souci de convergence des politiques publiques.

Le PAOT est ainsi le reflet de la **définition partagée par les acteurs locaux des principaux enjeux environnementaux, des zones géographiques concernées et des priorités thématiques** (assainissement, dépollution industrielle, milieu, agriculture, etc) à mettre en œuvre.

Durant la période d'application du PDM (2016-2021), le PAOT est défini par phase de trois ans pour couvrir les périodes 2016 à 2018 et 2019 à 2021.

En résumé, ce PAOT rassemble des **listes d'actions concrètes** relevant principalement de :

- l'amélioration du fonctionnement naturel des cours d'eau et de la protection des zones humides,
- la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable notamment vis-à-vis des pollutions diffuses,
- la réduction des pollutions industrielles (substances dangereuses),
- la réduction de la pollution domestique.

Il constitue un **vecteur de communication essentiel** vis-à-vis des acteurs locaux chargés de mettre en œuvre les priorités des PDM (collectivités territoriales, industriels, agriculteurs,...).

Afin de renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre, **le PAOT se positionne d'une part comme la feuille de route de l'ensemble des acteurs de l'eau** mais également comme l'élément majeur de priorisation de l'action réglementaire des divers services déconcentrés et établissements publics de l'Etat en région et en département (**instruction, contrôle**) et du levier **financier**.

C'est pourquoi sur le volet réglementaire, le **plan de contrôle départemental de la MISEN**, arrêté par le préfet en concertation avec le procureur, formalise, en complémentarité des actions prioritaires retenues et inscrites au PAOT, la stratégie départementale en matière de contrôle. Le plan de contrôle en vigueur est officialisé depuis le 21 mars 2019 pour la période triennale 2019-2021.

¹ *La MISEN regroupe sous l'autorité du Préfet de département l'ensemble des services de l'Etat et des établissements publics du département qui interviennent directement dans le domaine de l'eau (DDT, DREAL, DDCSPP, Agences de l'eau, AFB (ex-Onema) ...)*

Historique des PAOT dans le département des Vosges

Dans le département des Vosges, le **premier PAOT** a été élaboré en 2010 et actualisé en 2011 et 2012 de manière commune par les services de l'Etat et les établissements membres du bureau de la MISEN, en concertation avec les services du Conseil Départemental et des chambres consulaires. Il a été présenté aux membres du CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) ainsi qu'aux collectivités territoriales du département dans le cadre du forum du 28 janvier 2011 qui a réuni 200 élus du département. Ce plan d'actions a constitué une première approche structurante des dynamiques à mettre en œuvre pour la reconquête du bon état des eaux.

Le **deuxième PAOT** a été élaboré pour la période 2013-2015 dans le cadre du groupe thématique DCE/SDAGE de la MISEN. Dans ce plan d'actions une priorité a été donnée aux masses d'eau dont l'échéance d'atteinte du bon état était fixée à 2015. Ce PAOT a été importé dans l'outil national OSMOSE pour la partie Rhin-Meuse.

Le **troisième PAOT**, pour la période 2016-2018, décline le programme de mesures pour la période 2016-2021. Une des nouveautés de ce PAOT par rapport au précédent a été la prise en compte de l'état des lieux des masses d'eau exhaustif finalisé fin 2013. Un import sur OSMOSE a été réalisé pour l'ensemble du département.

L'enjeu du **quatrième PAOT** pour la période 2019-2021 est de **réussir à mobiliser les maîtres d'ouvrages, dans un contexte d'évolution des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau**. Pour cela associer les structures relais reste primordial et devra être couplé à une communication, une coordination et un suivi renforcés.

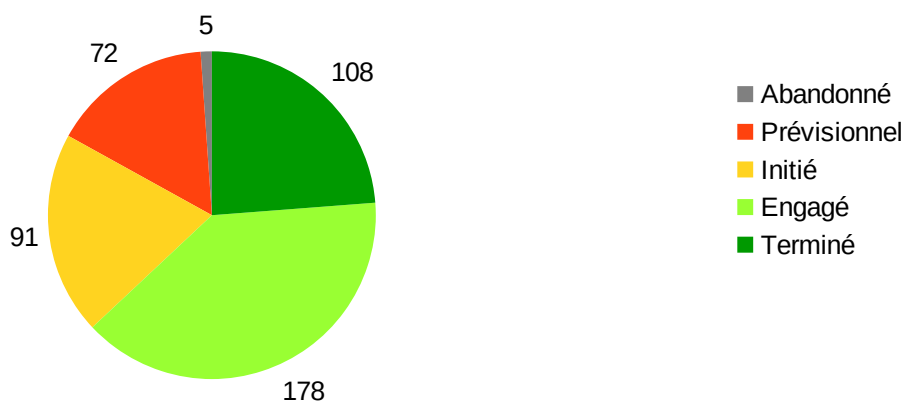
Bilan de l'avancement du PAOT 2016-2018

Le PAOT 2016-2018 comprenait 454 actions réparties comme suit :

Grand Bassin	Bassin élémentaire	Nombre d'actions du PAOT 2016-2018	Total par grand bassin
Rhône Méditerranée	Apace	4	48
	Coney	15	
	Lanterne	3	
	Saône amont	26	
Rhin Meuse	Haute Meurthe	49	406
	Haute Meuse	85	
	Haute Moselle	59	
	Madon	54	
	Mortagne	25	
	Moselle Vosgienne	119	
	Moyenne Meuse	15	
Total		454	454

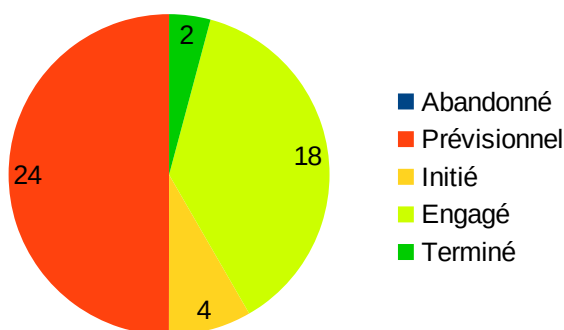
Bilan en décembre 2018 :

Avancement des actions du PAOT 2016-2018

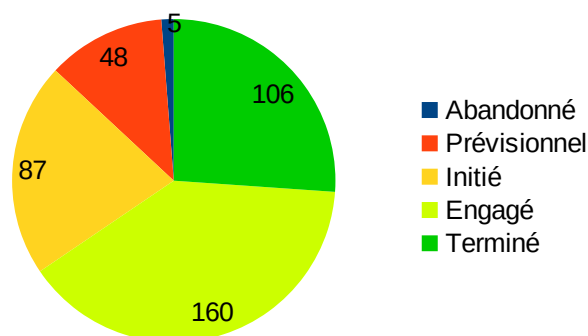


Bilan chiffré par bassins et par thématiques :

Bassin RMC

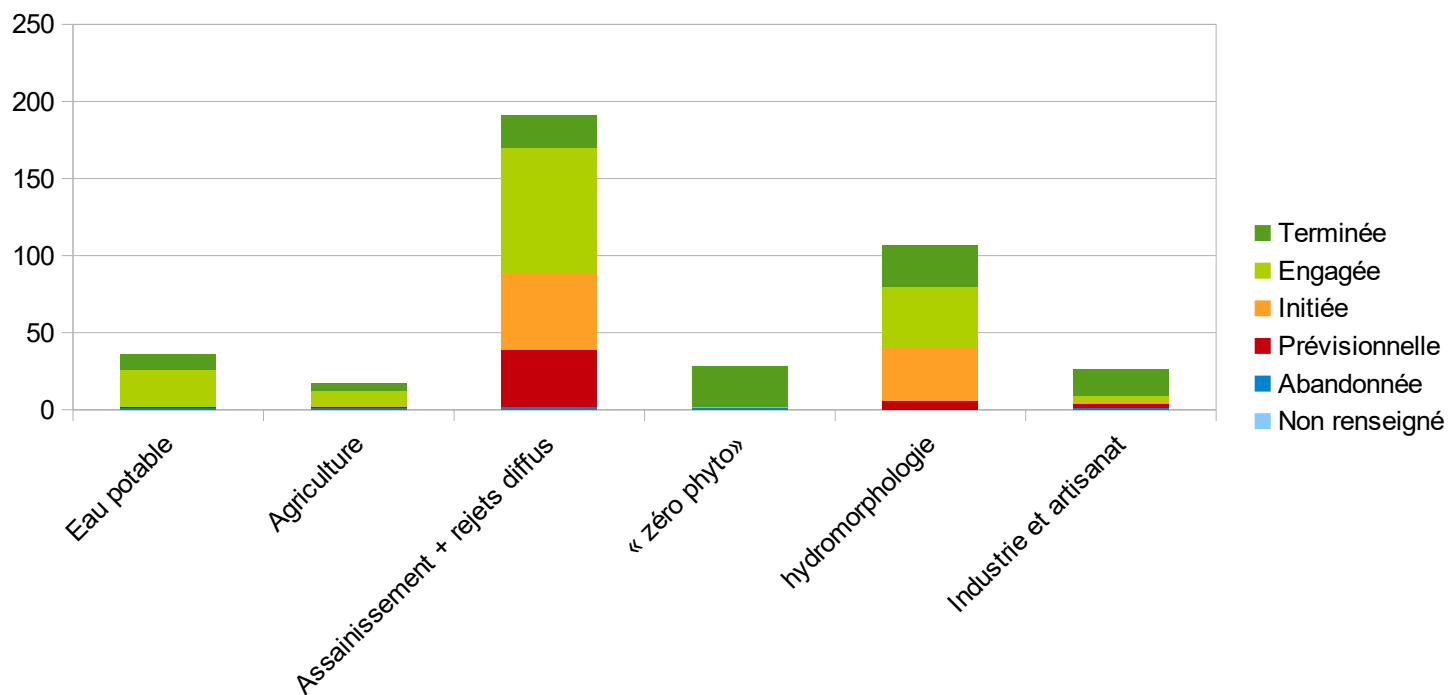


Bassin RM

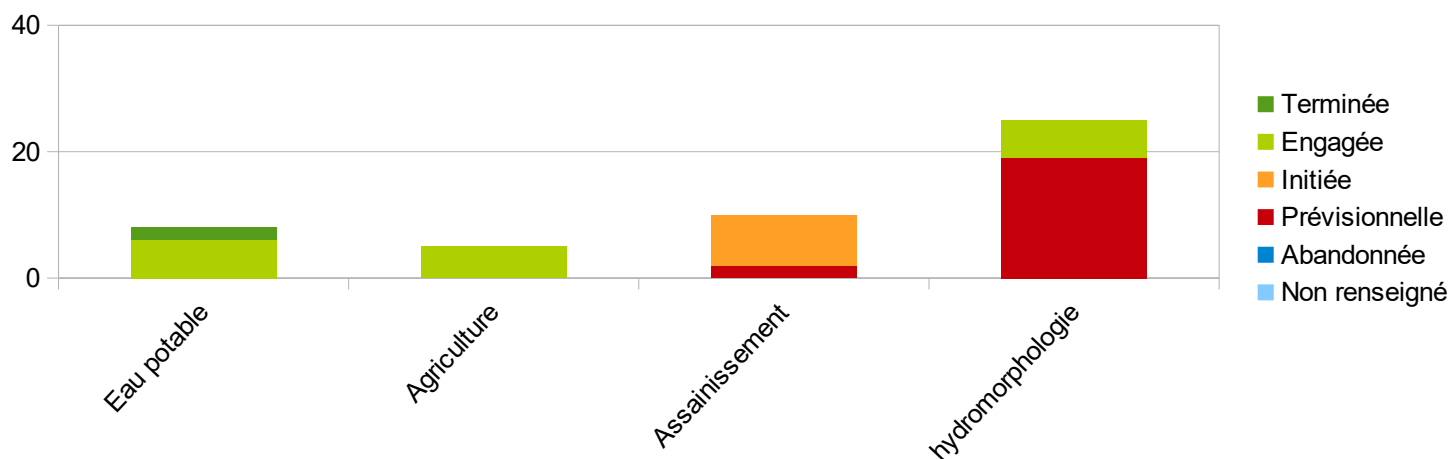


Bassin	Domaine	Non renseigné	Abandonnée	Prévisionnelle	Initiée	Engagée	Terminée	Total	
Rhin-Meuse	Eau potable	0	1	1	0	24	10	36	
	Agriculture	0	1	1	1	9	5	17	
	Assainissement + rejets diffus	0	2	37	49	82	21	191	
	Action « zéro phytosanitaire » en zone non agricole	0	1	0	1	0	26	28	
	hydromorphologie	0	0	6	34	40	27	107	
	Industrie et artisanat	0	1	3	2	3	17	26	
	Ressource GTI	0	0	0	0	1	0	1	
	TOTAL Rhin-Meuse		0	6	48	87	159	106	406
		0%	1%	12%	21%	39%	26%	100%	
Bassin	Domaine	Non renseigné	Abandonnée	Prévisionnelle	Initiée	Engagée	Terminée	Total	
Rhône-Méditerranée	Eau potable	0	0	0	0	6	2	8	
	Agriculture	0	0	0	0	5	0	5	
	Assainissement	0	0	2	8	0	0	10	
	hydromorphologie	0	0	19	0	6	0	25	
	Industrie et artisanat	0	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL Rhône-Méditerranée		0	0	21	8	17	2	48
			0%	0%	44%	17%	35%	4%	100%
Total Vosges		0	6	69	95	176	108	454	

Bassin Rhin-Meuse - Bilan PAOT 2016-2018



Bassin Rhône-Méditerranée - Bilan PAOT 2016-2018



Ces chiffres montrent une avancée significative dans la mise en œuvre des actions. Les deux principaux thèmes-actions « Assainissement » et « Milieux aquatiques » sont ceux qui présentent le plus de difficultés en termes de suivi et de réalisation, en raison notamment du nombre important d'actions. Les actions bloquantes ont été identifiées et seront particulièrement suivies dans le prochain PAOT.

Démarche d'élaboration et de suivi du PAOT 2019-2021

Documents de cadrage pour l'élaboration du PAOT

Un document de cadrage régional pour l'élaboration des PAOT en région Grand-Est a été mis à disposition des MISEN en début d'année 2019. C'est sur cette base qu'a été élaboré le présent document.

Ce cadrage régional s'appuie tout d'abord sur le cadrage national (instruction PAOT du gouvernement du 14 août 2018), qui précise les enjeux essentiels relatifs à la production et à la mise à jour de ce plan d'action. Le cadrage national présente le cadre (les objectifs, l'articulation avec les autres documents de la MISEN), le contenu et des orientations pratiques pour faciliter le suivi des actions du PAOT, en cohérence avec l'utilisation de l'outil OSMOSE.

Au-delà de l'instruction du gouvernement, le cadrage régional s'appuie sur les résultats des ateliers participatifs de la journée régionale d'échange sur les PAOT du 7 septembre 2018, sur les travaux de l'équipe de cohérence régionale PAOT (composée des 3 agences de l'eau concernées par la région Grand Est et de la DREAL), et ceux du groupe de travail PAOT du secrétariat technique de bassin Rhin-Meuse (réuni le 22 novembre 2018).

Base du PAOT 2019-2021 - Ajout ou suppression d'actions, identification de listes

Le PAOT des Vosges 2019-2021 est basé sur les actions de la période 2016-2018. Sur les 454 actions présentes au PAOT 2016-2018, 108 étaient terminées et 178 étaient engagées (+ 5 abandonnées) au 1er décembre 2018 : le travail de ciblage concerne les **163 actions encore « initiées » ou « prévisionnelles »**.

Les données à prendre en compte

A partir de cette liste initiale de 163 actions, de nouvelles données ont été prises en compte pour ajouter ou enlever certaines actions :

- **la mise à jour des programmes de financements des Agences de l'eau**. Prenant en compte une diminution globale des moyens financiers mis à disposition, la mise à jour des programmes a amené à une révision de la priorisation des actions (suppression de certaines actions actuelles, mais éventuel ajout de nouvelles actions davantage financées dans le prochain programme telles que celles relatives à la gestion des eaux pluviales pour Rhin-Meuse).

- **la mise à jour de l'état des masses d'eau 2019**. Si les données de base demeurent celles de l'état des lieux de 2013, le nouvel état des lieux qui sera finalisé fin 2019 a pu être en partie utilisé afin d'identifier les masses d'eau dont l'état a changé depuis 2013. Dans le cas d'une amélioration d'état (voire atteinte du bon état), une réflexion est portée sur la suppression éventuelle d'actions sur cette masse d'eau. Dans le cas d'une dégradation d'état, il a pu être envisagé la création de nouvelles actions, en prenant en compte les pressions et origines de cette dégradation. Les données d'état des masses d'eau ont été couplées aux connaissances des pressions s'exerçant sur celles-ci.

- **la mise à jour régulière de l'avancement des actions**, rendue possible notamment grâce à un suivi rapproché des actions par les pilotes. La connaissance de l'avancement des actions « engagées » a permis notamment de décider de leur inscription ou non au prochain PAOT, en partant du principe que les actions presque terminées au moment de l'élaboration du PAOT 2019-2021 ne seraient pas inscrites.

Ces nouvelles données ont été prises en compte lors de réunions ou groupes de travail mis en place pour chaque thématique, durant lesquels le maintien ou l'abandon des actions présentes au PAOT 2016-2018 ont également été discutés. **La création du PAOT 2019-2021 est donc la superposition d'un travail d'actualisation des actions du PAOT 2016-2018 et d'un travail d'ajout éventuel de nouvelles actions, en considérant les nouvelles données utilisables.**

Les leviers

Pour chaque action identifiée, un ou plusieurs leviers peuvent exister et permettront la réalisation de l'action. Cette identification de leviers est nécessaire pour préciser la répartition des rôles des membres de la MISEN pour chaque action ou type d'action, et pour définir la coordination des acteurs nécessaires à la réalisation de l'action. Ces leviers sont d'ordre :

- **réglementaire** : réglementation territoriale sur des zones à enjeux, règlement du SAGE, révision des prescriptions individuelles existantes, contrôles renforcés sur les masses d'eau dégradées et suites données aux manquements et infractions constatés, Directives ERU...
- **financier** : programme d'intervention de l'agence de l'eau, aides du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de l'Etat, etc.
- **de gouvernance** : dispositif d'animation, commission locale de l'eau, contrats de rivière, etc.

Les listes de priorité

Concernant les actions, le choix a été fait au niveau régional de proposer les actions en les scindant en deux listes :

x La **première liste (A)** d'actions répertoriant celles sur lesquelles les services concentreront leurs moyens. L'identification d'un service pilote doit préciser la structure, le service, et dans les fichiers de travail internes le poste et, dans la mesure du possible, le nom de la personne référente, comme gage d'efficacité du suivi de la mise en œuvre ;

x Une **seconde liste (B)** comportant les actions néanmoins nécessaires pour l'atteinte des objectifs DCE, mais nécessitant un moindre engagement de la part des services de la MISEN. L'identification du service pilote chargé du suivi est néanmoins nécessaire.

Les actions « points noirs »

Par ailleurs, au niveau départemental, un travail d'identification d'**actions nécessitant un suivi particulier** (difficultés probables pour faire aboutir l'action, nécessité de moyens) a été fait. Ces actions ciblées représentent environ 10 % du nombre total d'actions. Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de ces actions qui feront l'objet d'un suivi en MISEN.

Principaux enjeux du département pour l'atteinte du bon état des eaux

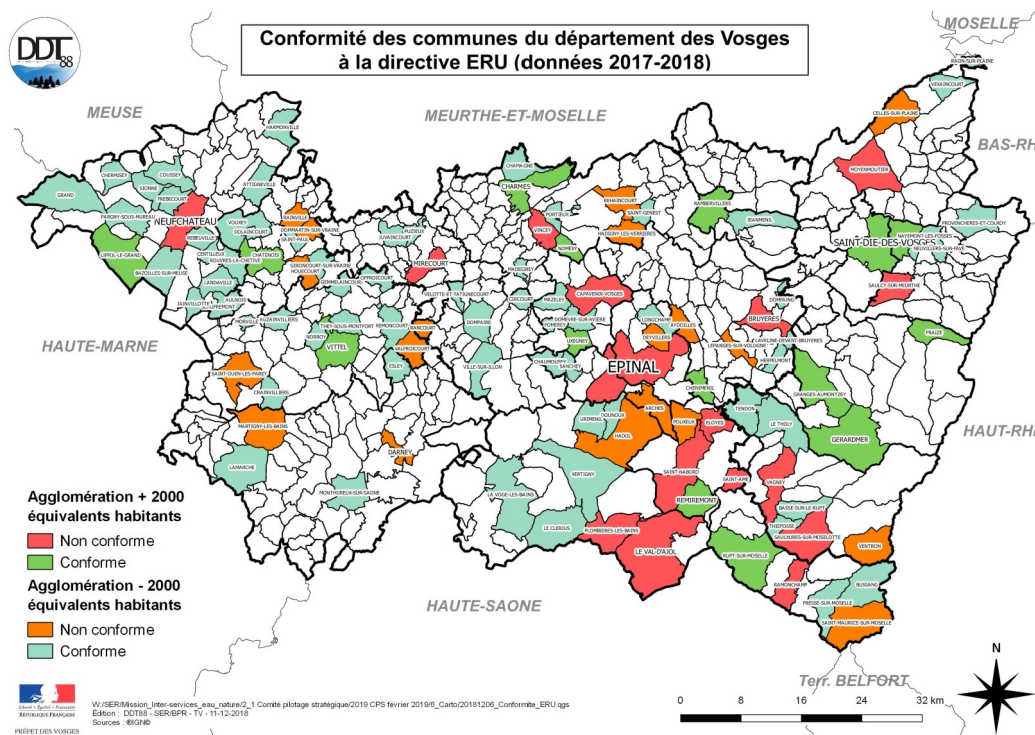
En tête des bassins Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée, source de quatre cours d'eau importants (la Moselle, la Meuse la Meurthe et la Saône), le département est constitué à la fois d'un réseau d'eau de surface très dense (plus de 4000 kms de cours d'eau) et de ressources en eaux souterraines de qualité (plus de 1000 captages d'eau potable dans le département). Cette situation exceptionnelle lui confère le surnom de « château d'eau de la Lorraine ». Les caractéristiques du paysage vosgien amènent également une diversité des enjeux selon les cours d'eau, avec notamment une problématique de continuité écologique plus importante dans l'Est vosgien.

Les principaux enjeux « Eau » identifiés dans le département concernent :

- **l'adaptation au changement climatique**, en particulier sur le massif Vosgien : de nombreux cours d'eau prennent leur source dans ce massif particulièrement vulnérable au changement climatique du fait des faibles réserves des eaux souterraines et de la forte dépendance aux conditions pluviométriques. Par ailleurs, la question de l'approvisionnement en eau potable est un sujet d'actualité (épisodes de sécheresse de plus en plus réguliers et intenses), certaines communes connaissant déjà des difficultés tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

- la **réduction des pollutions domestiques** impliquant la mise en conformité des systèmes d'assainissement des collectivités dès lors que celles-ci collectent les eaux usées et n'assurent pas un traitement suffisant ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'assainissement non collectif. La

réduction des pollutions domestiques participe en effet de façon importante à l'amélioration de la qualité des cours d'eau requise pour l'atteinte du bon état fixé par la directive cadre européenne (*pour le département, l'échéance de bon état était fixée à 2015 pour 71 % des masses d'eau*). Outre l'impact environnemental, les situations de non-conformité peuvent engendrer des contentieux communautaires pour non-respect de la directive « eaux résiduaires urbaines » (DERU), lesquels font courir des risques financiers importants à l'État français. Quatre communes sont susceptibles d'être concernées par un contentieux relatif à la DERU : Vincey, Bruyères, Le Val d'Ajol et Plombières-les-Bains,



- la **restauration de l'équilibre de la nappe des grès du trias inférieur** dans l'Ouest vosgien, nappe qui connaît une situation de surexploitation remettant en cause à moyen terme une partie des usages actuels. Les effets du changement climatique vont par ailleurs accentuer et amplifier les situations de déficit quantitatif, d'où le maintien d'une action ciblée sur cette problématique,

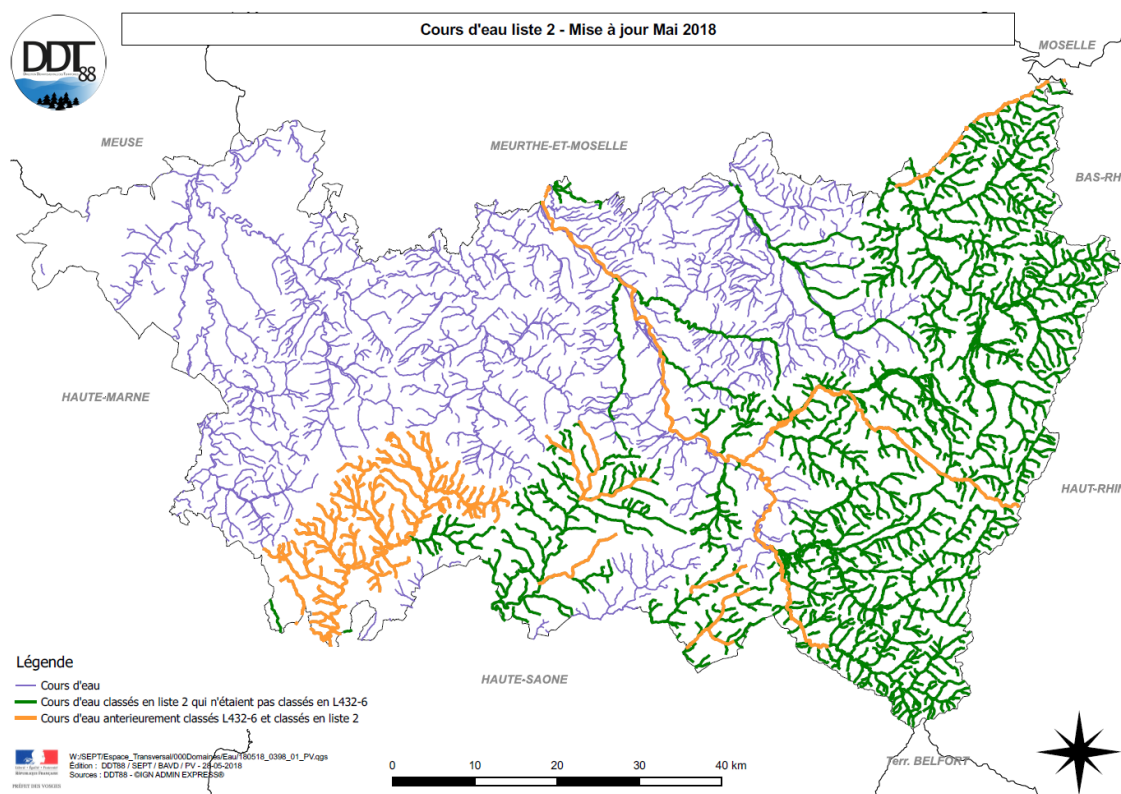
- la **préservation des zones humides** qui assurent des fonctions nombreuses et indispensables telles que l'épuration des eaux, la prévention des inondations, le soutien des étiages et constituent aussi des réservoirs de biodiversité,

- la réduction de la dégradation des ressources souterraines vulnérables par **les produits phytosanitaires et les nitrates**, ce en liaison avec les pratiques agricoles mais également dans les zones non agricoles,

- la réduction ou la suppression des rejets de **substances chimiques** issues des activités industrielles et artisanales. De nombreuses ICPE rejettent en effet des substances ayant un impact direct sur l'état chimique des cours d'eau. L'identification et le suivi des rejets de ces activités est un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état chimique,

- la **restauration de l'hydromorphologie** des rivières qui ont subi de nombreux aménagements et notamment la restauration de la continuité écologique. Près de 3000 ouvrages en liste 2 sont recensés dans le département, dont environ 1500 identifiés comme infranchissables (montaison, dévalaison ou sédiments). Liés à de forts enjeux en matière de biodiversité, notamment pour les migrateurs « locaux » (truite fario, lamproie de planer...), ou pour la préservation de la fonctionnalité des

écosystèmes aquatiques, la restauration de la continuité apparaît comme l'un des enjeux majeurs pour la santé écologique des masses d'eau. La validation du « plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique » par le ministre en juin 2018 fixe les grandes orientations pour une compatibilité des différents usages de l'eau ; le premier principe étant la priorisation des ouvrages ayant un intérêt pour l'atteinte du bon état des eaux.



• **l'accompagnement du transfert des compétences « eau » aux EPCI**, nécessaire pour la mise en place et le suivi des actions, notamment celles liées aux milieux aquatiques. Les EPCI peuvent se structurer en établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) à l'échelle des sous-bassins versants pour exercer leurs compétences, ou en structures plus globales comme les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

Méthode d'identification des actions par thématique

- **Assainissement des collectivités**

Les actions sélectionnées dans le PAOT l'ont été selon les principes suivants :

- poursuite des actions déjà « initiées » ou « engagées » dans le précédent PAOT ;
- examen au cas par cas des actions « prévisionnelles » en fonction de l'état macropolluant des masses d'eau ;
- abandon des actions qui n'ont pas démarré et pour lesquelles l'état macropolluant de la masse d'eau s'est amélioré ;
- déclinaison des mesures PDM non déclinées au PAOT 2016-2018 si masse d'eau en mauvais état ;
- pas d'actions nouvelles identifiées sur les masses d'eau qui sont déjà au « bon état » macropolluants.

Les collectivités ne répondant pas à ces critères n'ont donc pas été retenues dans le plan d'action. Pour celles-ci, il n'y aura pas de démarche active des différents services pilotes. Si certaines d'entre elles font une démarche volontaire, le groupe de travail « assainissement » de la MISEN examinera les situations au cas par cas.

Les types d'actions identifiés sont :

Pour les actions dites « Temps sec »

- Code « ASS0101 » - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
- Code « ASS0401 » - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- Code « ASS0301 » - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)
- Code « ASS0302 » - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)
- Code « ASS0801 » - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif

Pour les actions dites « Temps de pluie »

- Code « ASS0101 » - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement
- Code « ASS0201 » - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales

- **Rejets diffus de substances toxiques par les communes**

L'identification des agglomérations concernées par des rejets diffus supposés de substances toxiques a été faite sur la base d'une sélection d'activités susceptibles d'émettre des substances toxiques (par exemple le nonylphénol et le chrome), la définition d'une mesure type par activité et par tranche d'effectif, des résultats de la campagne RSDE et du risque de la masse d'eau réceptrice pour l'état chimique.

Les actions du PAOT ont alors été retenues à partir des agglomérations de plus de 10 000 habitants, concernées à la fois par des mesures sur la gestion prioritaire du temps de pluie en assainissement et des mesures du Programme de Mesures (PDM) pour rejets supposés d'un montant supérieur à 300.000 € par agglomération. 11 communes sont concernées.

Ce travail a été réalisé pour l'élaboration du PAOT 2016-2018 et aucun ajout n'est à prévoir pour la période 2019-2021.

- **Ressource en eau potable**

La protection des captages est une priorité départementale déjà inscrite aux deux précédents PAOT. A ce jour, 90 % des captages publics vosgiens disposent de périmètres de protection déclarés d'utilité publique (DUP). En juin 2019, 27 dossiers sont en cours d'instruction, dont 3 révisions de périmètres de protection déjà existants. Le classement en 4 classes (DUP 1 à 4) est devenu caduque suite au 11^{ème} programme de l'agence de l'eau Rhin Meuse.

L'objectif fixé est l'aboutissement de l'ensemble des procédures à l'horizon 2020, sauf pour les révisions, et les procédures dont l'avis de l'hydrogéologue agréé n'est pas encore rendu.

Suite à la note de cadrage du secrétariat de bassin Rhin-Meuse, les dossiers de DUP en cours d'instruction ne figurent plus au PAOT 2019-2021, sauf situation particulière. Un seul dossier figure toutefois encore au PAOT, il s'agit du dossier de protection du forage communal de CHERMISEY, car il existe un enjeu sur la qualité de la masse d'eau souterraine associée. La mise en place de la DUP sera, pour cette masse d'eau, un élément de protection important permettant de maintenir une bonne qualité du milieu.

A noter que d'autres actions sont engagées dans le département concernant la neutralisation, le traitement de l'arsenic et la sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités. Celles-ci n'entrant pas directement dans le champ de la Directive Cadre sur l'Eau, elles ne figurent pas dans le PAOT. Elles sont cependant conduites dans le cadre du plan d'action de la MISEN.

- **Captages dégradés :**

Les SDAGE identifient les captages d'alimentation en eau potable pour lesquels la qualité des eaux brutes (avant traitement) est dégradée. Cette liste est une liste de signalement. Les captages dont la qualité s'est durablement améliorée sortent de fait de la liste (hors captage Grenelle et Conférence environnementale dont la liste est fixée au niveau national), et aucun captage n'a été ajouté depuis 2016.

- **Réduction des pollutions phytosanitaires en zone non agricole**

Les actions en zone non agricole :

Elles visaient en 2016 l'ensemble des collectivités, prioritairement celles dont les captages sont dégradés par des pesticides. Les actions inscrites au PAOT 2016-2018 sont toutes terminées à l'exception de celle sur la commune de Chamagne.

- **Gestion quantitative de la ressource en eau**

Restauration de l'équilibre de la nappe des grès du trias inférieur :

L'action conduite dans le cadre de cette démarche est inscrite dans le PAOT avec l'objectif d'aboutir au règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en 2019-2020. Compte tenu de son importance et de l'enjeu lié à la nappe des GTI, elle se poursuit pour la période 2019-2021.

- **Industrie et artisanat - rejets connus de substances toxiques**

Les actions retenues sont de plusieurs types :

1) l'action nationale de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE)

Cette action, initiée en 2009 se déroule en plusieurs étapes :

1. **La surveillance pérenne** : elle est imposée aux établissements dont les rejets sont susceptibles d'avoir une influence sur le bon état de la masse d'eau réceptrice. Elle est fondée sur des mesures trimestrielles sur les substances détectées et s'étale sur une période de 2 ans et 6 mois. Ces actions, en cours de réalisation, sont inscrites dans les PAOT pour l'ensemble des départements du bassin Rhin-Meuse.
2. **Le plan d'action / l'étude technico-économique** : cette étape est requise pour les établissements pour lesquels il est établi que les rejets remettent en cause les objectifs de bon état des masses d'eau. Ces actions, en cours de réalisation sont également inscrites dans les PAOT pour l'ensemble du bassin Rhin-Meuse.

2) L'action de mise en compatibilité des autorisations d'exploiter au regard du SDAGE

Certaines autorisations d'exploiter ont fixé des valeurs limites de rejets en polluants qui ne sont pas compatibles avec les objectifs de bon état des masses d'eau requis par la DCE.

Cette action a pour but de prescrire une étude technico-économique de réduction voire de suppression des flux pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Ces actions, en cours de réalisation, sont inscrites dans les PAOT.

3) Les actions ponctuelles améliorant l'état d'une masse d'eau

Certains industriels ont des projets d'évolution conduisant à une amélioration de la masse d'eau réceptrice de leurs effluents. En fonction du projet et de l'état de la masse d'eau, ces actions ponctuelles peuvent être inscrites dans un PAOT.

Globalement, une dizaine d'actions ont été rajoutées pour la période 2019-2021.

- **Milieux aquatiques (MIA)**

Le choix des actions MIA s'est basé sur le PAOT 2016-2018. Sur le bassin Rhin-Meuse, les données de l'état des lieux 2019 ont permis à l'Agence de l'Eau de proposer une liste exhaustive d'actions, couvrant l'ensemble du territoire, qui a été utilisée par le pilote thématique pour rajouter ou supprimer des actions. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, le choix de maintenir, ajouter ou supprimer des actions a été décidé à dire d'experts, selon l'état de la masse d'eau, l'impact prévisible sur le milieu, mais également la faisabilité de l'action.

Concernant les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique (ROE), la priorisation prévue au plan d'action national devrait être effective fin 2019. Le présent PAOT recense une partie des ouvrages qui feront partie de la liste prioritaire, selon les principes définis dans le plan national.

Suivi du plan d'actions

L'ensemble du PAOT est importé et suivi dans l'**application nationale OSMOSE**. Un référent OSMOSE, chargé de l'inscription et du suivi des actions dans le logiciel, a été nommé à la DDT.

Pour chaque action un service pilote est identifié, ainsi qu'une personne pilote au sein de ce service. Les **services pilotes et les personnes pilotes sont chargées de** :

- veiller à l'avancement des actions,
- engager les démarches nécessaires à cet avancement, qu'il s'agisse d'interventions directes (faites par la personne) ou indirectes (sollicitations d'un partenaire),
- rendre compte de l'avancement des actions,
- alerter la MISEN en cas de blocage sur une action.

Les services pilotes par thématique ont été identifiés comme suit :

Service pilote	Thématique
Agence de l'Eau	Assainissement Milieux aquatiques Agriculture
DDT Service Environnement et Risques	Assainissement Agriculture Milieux aquatiques Gestion quantitative
DREAL UD	Industrie-artisanat
DREAL Service Aménagements Energie Renouvelable	Milieux aquatiques
ARS	Ressource en eau potable

Une mise à jour de l'état d'avancement sera réalisée au moins annuellement, et des points d'actualisation seront faits régulièrement en MISEN, en particulier pour les actions « points noirs ».

Communication

Ensemble, atteignons le bon état des eaux

PAOT
Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé
2019-2021

Communauté d'Agglomération d'Epinal

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe des objectifs ambitieux concernant l'état des masses d'eau européennes (cours d'eau et eaux souterraines).

Sa déclinaison départementale est matérialisée par le PAOT, qui constitue la feuille de route partagée pour l'atteinte du bon état des eaux. Le PAOT recense une liste concrète et opérationnelle d'actions pour plusieurs thématiques (préservation des milieux aquatiques, assainissement, industries, agriculture, accès à l'eau potable), à mettre en œuvre dans la perspective de reconquête des milieux. Ces actions ont été identifiées pour la période 2019-2021 et seront l'objet d'une priorisation de l'intervention technique, financière et réglementaire de l'Etat et de ses opérateurs (agences de l'eau).

L'acquisition par les communautés de communes de nouvelles compétences en matière d'eau (GEMAPI / assainissement / eau potable) a amené les services à proposer une vue d'ensemble des actions PAOT à l'échelle des EPCI. Cette plaquette présente les différentes actions du PAOT 2019-2021 retenues pour le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a pour objectif de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des actions par l'EPCI.



Mission Inter-Services de l'Eau
et de la Nature du département
des Vosges

Le transfert des compétences GEMAPI / Assainissement / Eau potable aux communautés de communes a amené la MISEN à proposer un document synthétique par EPCI, reprenant pour chacun une présentation du contexte (DCE, déclinaison, objectifs), les enjeux « eau » du territoire, et la liste complète des actions proposées. L'objectif est de présenter aux maîtres d'ouvrage l'ensemble des actions identifiées pour atteindre le bon état des eaux sur leur territoire, et leur réaffirmer leurs compétences dans les domaines GEMAPI / Assainissement / Eau potable.

Les actions sont présentées de manière lisible, avec l'ensemble des informations nécessaires à leur mise en place (commune, masse d'eau, maître d'ouvrage, intitulé de l'action, service pilote...).

L'enjeu de la démarche est de favoriser la prise en main de ces nouvelles compétences par les EPCI.

Ci-contre la page de garde de la plaquette pour la communauté d'agglomération d'Epinal.

Synthèse du PAOT 2019-2021

Thématique	Nombre d'actions
Ressource en eau potable	1
Gestion quantitative (nappe des GTI)	1
Agriculture	15
Réduction des produits phytosanitaires	1
Assainissement des collectivités	97
Assainissement – rejets diffus	11
Industrie – artisanat	29
Milieux aquatiques	125
TOTAL	280

On note une nette diminution du nombre d'actions depuis le PAOT 2016-2018, passant de 454 à 280 actions. 22 actions « points noirs » ont été identifiées dans les domaines « Assainissement » (12), « Milieux aquatiques » (8) et « Industrie » (2).

Pour rappel, 108 actions étaient terminées et 178 étaient engagées en décembre 2018 pour le précédent PAOT. Au-delà de l'absence d'affichage des actions engagées et presque terminées, une des orientations stratégiques a été de limiter le nombre total d'actions afin de pouvoir concentrer les différents moyens sur la réalisation des actions prioritaires pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Fiches « enjeux-actions »

Les fiches « enjeux-actions » ci-après détaillent les enjeux relatifs à chacun des sous bassins et les actions à mener dans le cadre du PAOT 2019-2021. Les tableaux sont présentés par thématique et par masse d'eau.

<i>Districts</i>	<i>Bassins élémentaires</i>	<i>Page de la fiche « enjeux - actions »</i>
Rhin	Haute Moselle	20
	Haute Meurthe	24
	Madon	28
	Mortagne	32
	Moselle vosgienne	34
Meuse	Haute Meuse	40
	Moyenne Meuse	44
Saône amont	Coney	46
	Saône Amont	48
	Apance	50
	Lanterne	52



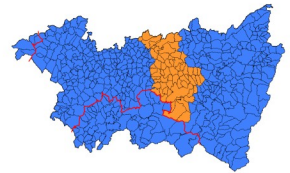
Enjeux du bassin élémentaire : Haute Moselle

Ce bassin est situé dans le secteur de travail **Moselle-Sarre** du district **Rhin**.

Les villes principales sont **Epinal**, **Golbey**, **Thaon-les-Vosges (Capavenir Vosges)** et **Neuves-Maisons (54)**.





Les cours d'eau principaux sont **la Moselle**, **l'Avière** et **l'Euron**.

Le bassin a une superficie de 1010 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 990 km² (limite ajustée aux communes rattachées au bassin).

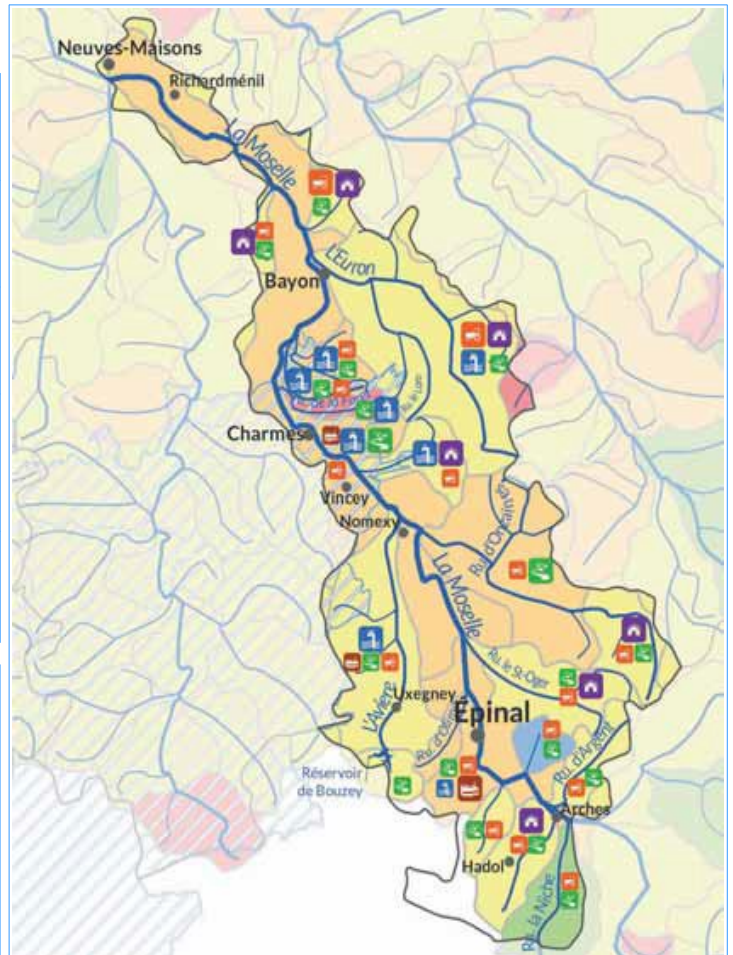


HAUTE MOSELLE	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	21
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	3
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	470
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	1
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	1
Nombre total de masses d'eau souterraine <i>(y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)</i>	8

Enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	++
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	+
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	++
	Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau	++

ÉTAT ÉCOLOGIQUE	
	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé



Détail des actions 2019-2021- Haute Moselle

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Agriculture	COMMUNE DE CHAMAGNE	CHAMAGNE	Captage SDAGE 2016-2021 non prioritaire. Mise en place d'un programme d'actions	AGR0503	CG017 Alluvions de la Meurthe et de la Moselle en amont de la confluence avec la Meurthe	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Action « zéro-phyto » en zone non agricole	COMMUNE DE CHAMAGNE	CHAMAGNE	PLAN DE RÉDUCTIONS DES PESTICIDES EN ZONE NON AGRICOLE (pollutions diffuses)	COL0201	CR720 : RUISSEAU DU GRAND BIEF	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Industrie et artisanat	AHLSTROM-MUNKSJÖ ARCHES	ARCHES	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR210 : MOSELLE 3	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	VISKASE	THAON-LES-VOSGES	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR211 : MOSELLE 4	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	MGE TRANSPORTS ET AUXILIAIRES	CHAVELOT	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR211 : MOSELLE 4, CR214 : CANAL DE L'EST BRANCHE SUD ET BRANCHE D'EPINAL	DREAL - UD 88	A
Assainissement - Rejets diffus	SIA CHANTRAINE EPINAL GOLBEY	GOLBEY	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération de GOLBEY	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	CR210 : MOSELLE 3	DDT - VOSGES	A
Assainissement - Rejets diffus	SIA Capavenir Chavelot Igney	Capavenir Vosges	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	Ruisseau des égoûts (Moselle)	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CA EPINAL (anciennement CC LA VOGUE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE)	ARCHES, ARCHETTES, DINOZE, JARMENIL, LA BAFFE, POUXEUX, RAON-AUX-BOIS	Continuité écologique des cours d'eau	MIA0304	CR235 : RUISSEAU D'ARGENT	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC BRUYERES-VALLONS DES VOSGES	BEAUMENIL, BRUYERES, CHAMP-LE-DUC, CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES, CHENIMENIL, DEYCIMONT, DOCELLES, FAUCOMPIERRE, FAYS, FIMENIL, LA BAFFE, LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPAN	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR235 : RUISSEAU D'ARGENT	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA EPINAL (anciennement CC LA VOGUE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE)	ARCHES, ARCHETTES, DINOZE, FONTENAY, JARMENIL, LA BAFFE, POUXEUX, RAON-AUX-BOIS	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR235 : RUISSEAU D'ARGENT	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC BRUYERES-VALLONS DES VOSGES	DESTORD DOMPIERRE, FONTENAY, GIRECOURT-SUR-DURBION, GRANDVILLERS, GUGNECOURT, MEMENIL, NONZEVILLE, PADOUX, PIERREPONT-SUR-LARENTELE, SERCOEUR, VIMENIL	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR240 : DURBION 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Milieux aquatiques	CC BRUYERES-VALLONS DES VOSGES	DOMPIERRE, FONTENAY, SERCOEUR	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR241 : DURBION 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA EPINAL	EPINAL	Restauration des cours d'eau - structuration de la MOA	MIA0202	CR210 : MOSELLE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	SNC SAINT LAURENT	EPINAL	projet de rétablissement de la continuité écologique au niveau du barrage de Saint-Laurent à Epinal ACTION POINT NOIR	MIA0301	CR210 : MOSELLE 3	DREAL Grand Est - SAER	A
Milieux aquatiques	CA EPINAL	VINCEY	Restauration des cours d'eau - structuration de la maîtrise d'ouvrage	MIA0202	CR211 : MOSELLE 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	Commune de VINCEY	VINCEY	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR211 : MOSELLE 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	FED VOSGES PECHE PROTECTION	NOMEXY, VINCEY	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR211 : MOSELLE 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA EPINAL	CHAMAGNE	Restauration du ruisseau de la Varroie	MIA0203	CR721 : Ruisseau de la Varroie	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	Commune de CHAMAGNE	CHAMAGNE	Restauration du cours d'eau du Grand Bief (ou Ruisseau de la Forêt) dans le cadre des mesures compensatoires à l'assainissement	MIA0202	CR244 : Ruisseau de la Forêt	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CA EPINAL	DAMAS-AUX-BOIS	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR250 : EURON	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CA EPINAL	HAILLAINVILLE	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR250 : EURON	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CA EPINAL	DEYVILLERS	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR239 : ST-OGER	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CA EPINAL	GOLBEY	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales ACTION POINT NOIR	ASS0201	CR239 : ST-OGER	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Assainissement	CA EPINAL	MORVILLE	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR243 : PORTIEUX	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CA EPINAL	PORTIEUX	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ACTION POINT NOIR	ASS0401	CR243 : PORTIEUX	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CA EPINAL	DOUNOUX	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR237 : RUISSEAU DE RAINJUMENIL	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CA EPINAL	DOMPIERRE	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR240 : DURBION 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CA EPINAL	HADIGNY-LES-VERRIERES	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ACTION POINT NOIR	ASS0401	CR241 : DURBION 2	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CA EPINAL	SERCOEUR	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ACTION POINT NOIR	ASS0401	CR241 : DURBION 2	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CA EPINAL	BADMENIL-AUX-BOIS	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR241 : DURBION 2	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CA EPINAL	VAUDEVILLE	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR241 : DURBION 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CA EPINAL	GOLBEY	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales ACTION POINT NOIR	ASS0201	CR210 : MOSELLE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CA EPINAL	VINCEY	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales ACTION POINT NOIR	ASS0201	CR211 : MOSELLE 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CA EPINAL	VINCEY	ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	ASS0301	CR211 : MOSELLE 4	DDT - VOSGES	A

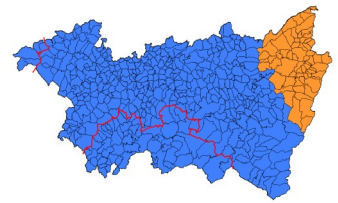
Enjeux du bassin élémentaire : Haute Meurthe

Ce bassin est situé dans le secteur de travail **Moselle-Sarre** du **district Rhin**.

Les villes principales sont **Saint-Dié-des-Vosges, Raon-l'Étape, Baccarat (54) et Lunéville (54)**.






Les cours d'eau principaux sont **la Meurthe, le Rabodeau et la Plaine**.






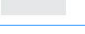
Le bassin a une superficie de 1 130 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 1 070 km² (limite ajustée aux communes rattachées au bassin).

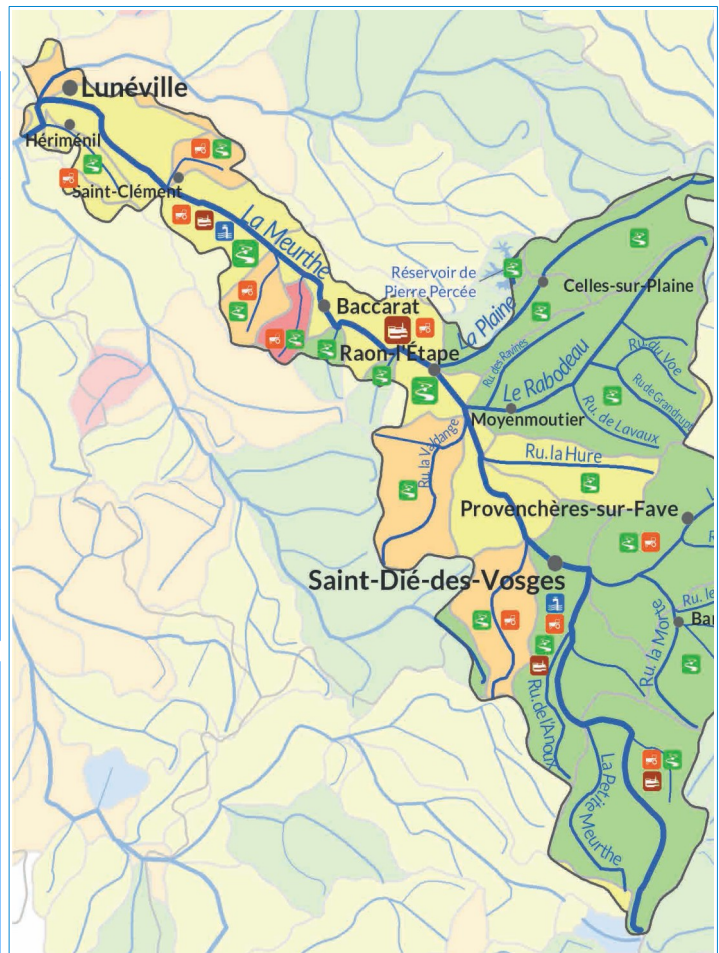


HAUTE MEURTHE	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	18
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	421
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	1
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	1
Nombre total de masses d'eau souterraine (y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)	7

Enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	+
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	+
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	++
	Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau	+

ÉTAT ÉCOLOGIQUE	
	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé



Détail des actions 2019-2021 - Haute Meurthe

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Agriculture	COMMUNE DE ANOULD	ANOULD	Mesure à définir (captage SDAGE 2009-2015-SDAGE2016-2021) : Mise en place d'un programme d'actions. Captage PRIORITAIRE (Conférence)	AGR0503	CG017 : Alluvions de la Meurthe et de la Moselle en amont de la confluence avec la Meurthe	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Industrie et artisanat	PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR279 : MEURTHE 3	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	TSA INOX	MOUSSEY	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR295 : RABODEAU	DREAL - UD 88	A
Assainissement - Rejets diffus	COMMUNE SAINT-DIE-DES-VOSGES	SAINT-DIE-DES-VOSGES Agglomération LA PECHERIE	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération de SAINT-DIE LA PECHERIE	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	CR279 : MEURTHE 3	DDT - VOSGES	A
Assainissement - Rejets diffus	SIA Vallée du Rabodeau	Etival-Clairefontaine	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	CR279 : MEURTHE 3	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC DES HAUTS CHAMPS)	LA VOIVRE	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR293 : HURE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC FAVE MEURTHE GALILEE)	COINCHES, COLROY-LA-GRANDE, LA GRANDE-FOSSE, LA PETITE-FOSSE, LE BEULAY LUBINE, LUSSE, NAYEMONT-LES-FOSSES, NEUVILLERS-SUR-FAVE, PAIR-ET-GRANDRUPT, PROVENCHERES-SUR-FAVE	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR290 : FAVE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC DE LA HAUTE-MEURTHE)	FRAIZE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR277 : MEURTHE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC DES HAUTS CHAMPS)	LA BOURGONCE LA SALLE, SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR294 : VALDANGE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC DES HAUTS CHAMPS)	LA BOURGONCE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR294 : VALDANGE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC DES HAUTS CHAMPS)	LA SALLE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR294 : VALDANGE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC DU PAYS DES ABBAYES)	BELVAL, GRANDRUPT, LA PETITE-RAON, LE MONT, LE PUID, LE SAULCY, LE VERMONT, MENIL-DE-SENONES, MOUSSEY, MOYENMOUTIER, SAINT-STAIL, SENONES, VIEUX-MOULIN	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR295 : RABODEAU	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC DE LA HAUTE-MEURTHE)	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR278 : MEURTHE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	Conseil Départemental	SAINTE-MARGUERITE	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau - ROE3836 – Barrage de Sainte-Marguerite	MIA0304	CR278 : MEURTHE 2	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC FAVE MEURTHE GALILEE)	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY, FRAIZE, MANDRAY, PLAINFAING	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR278 : MEURTHE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC SAINT DIE)	SAINT-DIE-DES-VOSGES	Restauration des cours d'eau à SAINT DIE DES VOSGES - structuration de la maîtrise d'ouvrage	MIA0202	CR279 : MEURTHE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	HYDRORAON - 79 946 512 500 026	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	Continuité écologique – ROE4243 - barrage des Chatelles	MIA0304	CR279 : MEURTHE 3	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CA de SAINT DIE DES VOSGES (anciennement CC DES HAUTS CHAMPS)	SAINT-DIE-DES-VOSGES, TAINTRUX	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR292 : TAINTROUE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	ALLARMONT	ALLARMONT	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR296 : PLAINE 1	DDT - VOSGES	B
Assainissement	ALLARMONT	ALLARMONT	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR296 : PLAINE 1	DDT - VOSGES	B
Assainissement	LUVIGNY_Raon	LUVIGNY_Raon	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR296 : PLAINE 1	DDT - VOSGES	B
Assainissement	LUVIGNY ALLARMONT	LUVIGNY ALLARMONT	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ACTION POINT NOIR	ASS0401	CR296 : PLAINE 1	DDT - VOSGES	B

Enjeux du bassin élémentaire : Madon

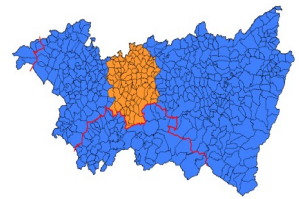
Ce bassin est situé dans le secteur de travail **Moselle-Sarre** du district **Rhin**.

Les villes principales sont **Mirecourt**, **Dompaire**, **Vézelize (54)**, **Haroué (54)** et **Bainville-sur-Madon (54)**.

Les cours d'eau principaux sont **le Madon**, **le Colon** et **le Brénon**.






Les principaux affluents sont **la Gitte**, **l'illon**, **le Robert**, **le Val d'Arol** et **la Saule**.






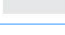
Le bassin a une superficie de 1 070 km² (limite ajustée aux communes rattachées au bassin).

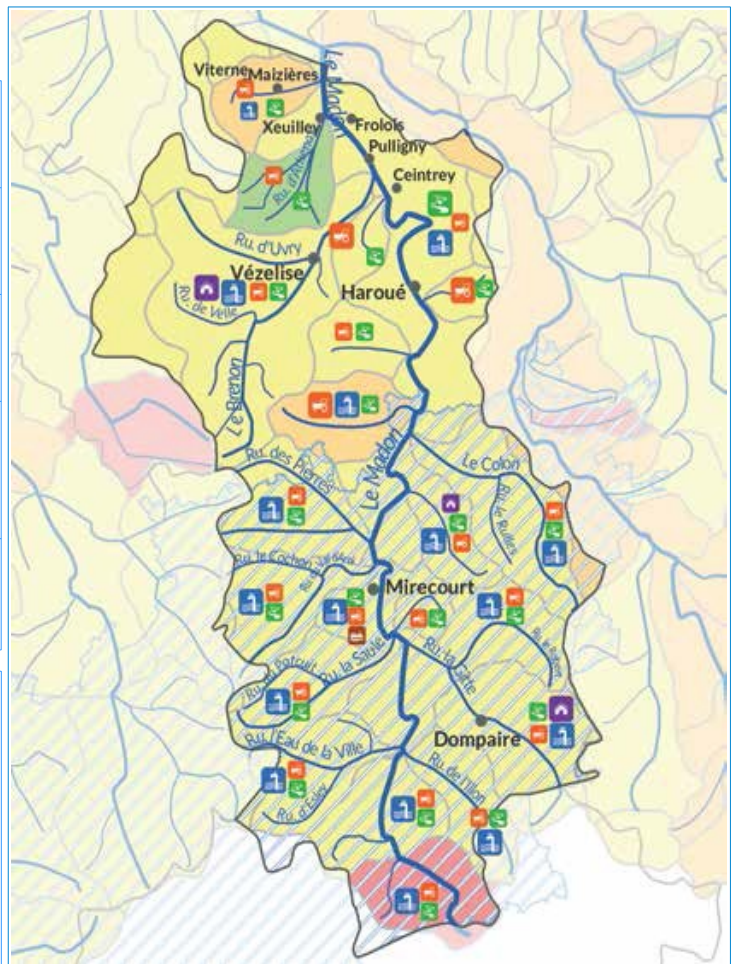


MADON	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	22
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	1
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	407
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Nombre total de masses d'eau souterraine <i>(y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)</i>	8

Enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	++
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	+
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	++
	Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau	+++

ÉTAT ÉCOLOGIQUE	
	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé



Détail des actions 2019-2021 - Madon

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Agriculture	COMMUNE DE ESLEY	ESLEY	PLAN DE RÉDUCTIONS DES INTRANTS - Mise en place d'un programme d'actions sur la commune de ESLEY (Captage PDM - non SDAGE 2009-2015 – Devient SDAGE 2016-2021)	AGR0503	CR255 : EAU DE LA VILLE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement - Rejets diffus	CC Mirecourt Dompaire	Mirecourt	Action de réduction des substances toxiques diffusées de l'agglomération	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	CR249 : MADON	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	Syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon	ROZEROTTE	Restauration des cours d'eau à ROZEROTTE	MIA0202	CR258 : SAULE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	Syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon	THIRACOURT	Restauration des cours d'eau à THIRACOURT	MIA0202	CR259 : VAL D'AROL	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	Syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon	VALFROICOURT	Restauration des cours d'eau à VALFROICOURT	MIA0202	CR255 : EAU DE LA VILLE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	Non défini	FRENELLE-LA-GRANDE	Restauration des cours d'eau à FRENELLE LA GRANDE	MIA0202	CR260 : RUISSEAU DES PIERRES	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	BAINVILLE-AUX-SAULES	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR255 : EAU DE LA VILLE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	DOMVALLIER	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR259 : VAL D'AROL	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	BAUDRICOURT	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR259 : VAL D'AROL	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	ROUVRES-EN-XAINTOIS	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR259 : VAL D'AROL	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	BOCQUEGNEY	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR253 : GITTE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	DAMAS-ET-BETTEGNEY	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR253 : GITTE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	GORHEY	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR253 : GITTE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	HENNECOURT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR253 : GITTE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	GUGNEY-AUX-AULX	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR262 : COLON	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	BATTEKEY	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR249 : MADON 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	BETTONCOURT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR249 : MADON 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CAE	HERGUGNEY	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR249 : MADON 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	MAZIROT	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR249 : MADON 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	OELLEVILLE	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR260 : RUISSEAU DES PIERRES	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	BEGNECOURT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR254 : RUISSEAU DE L'ILLON	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	VROVILLE	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR257 : RUISSEAU DE VROUILLE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	RACECOURT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR256 : ROBERT	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Enjeux du bassin élémentaire : Mortagne

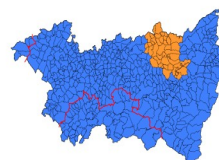
Ce bassin est situé dans le secteur de travail **Moselle-Sarre** du district **Rhin**.

Les villes principales sont **Rambervillers**, **Blainville-sur-l'eau (54)** et **Damalevières (54)**.

Le cours d'eau principal est **la Mortagne**.






Les principaux affluents sont **le Padozel** et **l'Arentèle**.

Le bassin s'étend sur une surface d'environ 680 km².



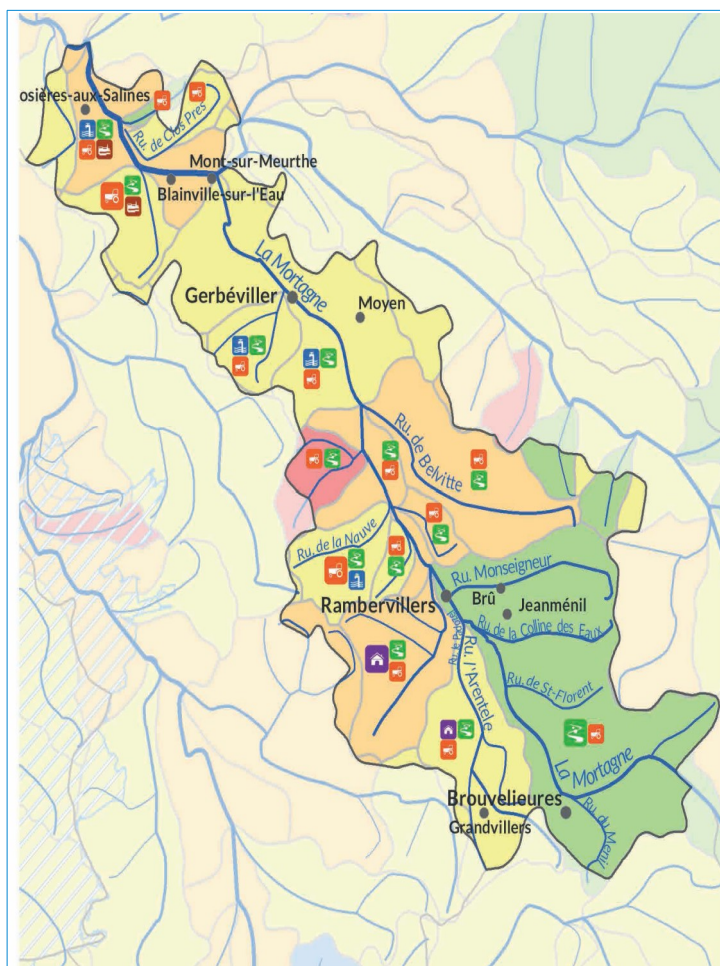
MORTAGNE	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	15
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	277
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Nombre total de masses d'eau souterraine <i>(y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)</i>	6

Enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	++
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	+
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	++
	Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau	+

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé



Détail des actions 2019-2021 - Mortagne

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Agriculture	COMMUNE DE FAUCONCOURT	FAUCONCOURT	Mise en place plan d'actions (captage non SDAGE 2009-2015 – PDM – SDAGE2016-2021) : Captage PRIORITAIRE (conférence)	AGR0503	CG006 : Calcaires du Muschelkalk	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DE LA REGION DE RAMBERVILLERS	ESSEY-LA-COTE, FRAMBOIS, FRANCONVILLE, GERBEVILLER, GIRIVILLER, GRANDVILLERS, HAUDONVILLE, LAMATH, MAGNIERES, MATTEXEY, MORIVILLER, MOYEN, REMENOVILLE	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR287 : MORTAGNE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	AQUAWATTS	RAMBERVILLERS	Continuité écologique - ROE 9218, centrale de la GOUVERNELLE	MIA0304	CR287 : MORTAGNE 1	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	M. GERARD	SAINT-GORGON	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau - ROE9219 – Centrale de Blanchifontaine	MIA0304	CR287 : MORTAGNE 1	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC DE LA REGION DE RAMBERVILLERS	BRU, CLEZENTAINNE, DEINVILLERS, DONCIERES, HARDANCOURT, RAMBERVILLERS, ROMONT, ROVILLE-AUX-CHENES, SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE, SAINT-GORGON, SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE, Etc...	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR287 : MORTAGNE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DE LA REGION DE RAMBERVILLERS	RAMBERVILLERS	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR288 : MORTAGNE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	BULT	BULT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR310 : PADOZEL	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	VOMECOURT	VOMECOURT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR310 : PADOZEL	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CLEZENTAINNE	CLEZENTAINNE	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR314 : RUISSEAU DE NARBOIS	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	DEINVILLERS	DEINVILLERS	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR314 : RUISSEAU DE NARBOIS	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	ROMONT	ROMONT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR311 : RUISSEAU DE LA PRAIRIE	DDT - VOSGES	B
Assainissement	SAINTE-HELENE	SAINTE-HELENE	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR309 : ARENTELE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Enjeux du bassin élémentaire : Moselle vosgienne

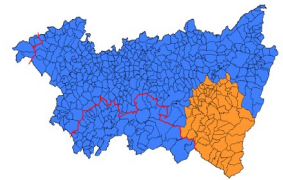
Ce bassin est situé dans le secteur de travail **Moselle-Sarre** du district **Rhin**.

Les villes principales sont **Gérardmer** et **Remiremont**.

Les cours d'eau principaux sont **la Moselle**, **la Moselotte** et **la Vologne**.


Les principaux affluents sont **la Cleurie** et **la Neune**.

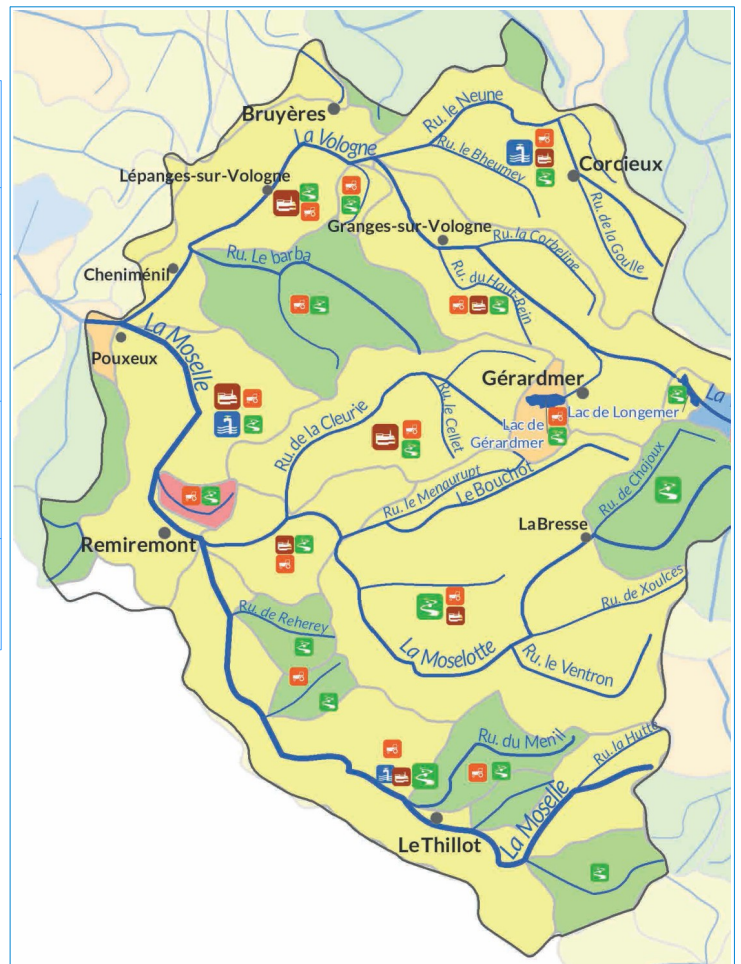
Le bassin a une superficie de 1035 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 1080 km² (limite ajustée aux communes rattachées au bassin).



MOSELLE VOSGIENNE	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	18
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	396
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	2
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Nombre total de masses d'eau souterraine (y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)	3

Enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	++
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	++
	Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau	+



Détail des actions 2019-2021 - Moselle Vosgienne

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Agriculture	COMMUNE DE ELOYES	ELOYES	Captage SDAGE 2016-2021 PRIORITAIRE (Conférence) : Mise en place d'un programme d'actions	AGR0503	CG017 : Alluvions de la Meurthe et de la Moselle en amont de la confluence avec la Meurthe	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Industrie et artisanat	LUCART SAS (ex NOVATISSUE)	LAVAL-SUR-VOLOGNE	IND0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat	IND0101	CR229 : VOLOGNE 3	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	LUCART SAS (ex NOVATISSUE)	LAVAL-SUR-VOLOGNE	IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	IND0201	CR229 : VOLOGNE 3	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	LUCART SAS (ex NOVATISSUE)	LAVAL-SUR-VOLOGNE	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR229 : VOLOGNE 3	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	MARCILLAT CORCIEUX	CORCIEUX	IND0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat	IND0101	CR230 : NEUNE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	MARCILLAT CORCIEUX	CORCIEUX	IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	IND0201	CR230 : NEUNE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	GIE DU COSTET BEILLARD	GERARDMER	IND0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat	IND0101	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	GIE DU COSTET BEILLARD	GERARDMER	IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	IND0201	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	GIE DU COSTET BEILLARD	GERARDMER	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	PARMENTELAT (ex GIE DU NOIR RUXEL)	GERARDMER	IND0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat	IND0101	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	PARMENTELAT (ex GIE DU NOIR RUXEL)	GERARDMER	IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée) ACTION POINT NOIR	IND0201	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	PARMENTELAT (ex GIE DU NOIR RUXEL)	GERARDMER	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	CROUVEZIER DEVELOPPEMENT	GERARDMER	IND0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'industrie et à l'artisanat	IND0101	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	CROUVEZIER DEVELOPPEMENT	GERARDMER	IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	IND0201	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	CROUVEZIER DEVELOPPEMENT	GERARDMER	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	CROUVEZIER DEVELOPPEMENT	GERARDMER	IND0801 - Améliorer la connaissance de pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction (RSDE)	IND0801	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Industrie et artisanat	BONGRAIN GERARD	LE THOLY	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	BONGRAIN GERARD	LE THOLY	IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	IND0201	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	MAILLE VERTE DES VOSGES (ex-AMES EUROPE)	SAINT-NABORD	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	CR209 : MOSELLE 2	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	LES ZELLES (les Ecorces)	LA BRESSE	IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	IND0201	CR223 : MOSELOTTE 2	DREAL - UD 88	A
Assainissement - Rejets diffus	SIA VALLEE DES LACS	GERARDMER	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération de GERARDMER	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	CR228 : VOLOGNE 2	DDT - VOSGES	A
Assainissement - Rejets diffus	SIA LA BRESSE CORNIMONT	LA BRESSE	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération de LA BRESSE	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
Assainissement - Rejets diffus	SI EPURATION LE THILLOT	LE THILLOT	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération de LE THILLOT	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	CR208 : MOSELLE 1	DDT - VOSGES	A
Assainissement - Rejets diffus	SIVOM AGGLOMERATION ROMARIMONTAINE	REMIREMONT	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération de REMIREMONT	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	CR209 : MOSELLE 2	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	A déterminer	GERARDMER	Etablir un programme de travaux pour restaurer le lac	MIA0402	CL.12 : Lac de Gerardmer	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES (anciennement CC PORTES HAUTES VOSGES)	BEAUMENIL, BRUYERES, BUSSANG, CHAMP-LE-DUC, CHENIMENIL, CLEURIE, CORNIMONT, DEYCIMONT, DOCELLES, DOMMARTIN-LES-REMIREMONT, ELOYES, FAUCOMPIERRE, FAYS,	Programme de restauration de la Moselle, de la Moselotte et de leurs affluents	MIA0202	CR208 : MOSELLE 1, CR209 : MOSELLE 2, CR210 : MOSELLE 3, CR226 : RUISSEAU DE SEUX	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	LE MENIL	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR208 : MOSELLE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	NF HYDRO	LE THILLOT	Continuité écologique - ROE 47829, barrage de la Courbe	MIA0304	CR208 : MOSELLE 1	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES (anciennement CC PORTES HAUTES VOSGES)	REMIREMONT	Restauration des cours d'eau à REMIREMONT(moselle vosgienne/M.E. MOSELLE1)(Structuration de la Maitrise d'ouvrage)	MIA0202	CR208 : MOSELLE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	LE THILLOT	Restauration des cours d'eau - structuration de la maitrise d'ouvrage	MIA0202	CR208 : MOSELLE 1, CR226 : RUISSEAU DE SEUX	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC DE LA HAUTE MOSELOTTE)	LA BRESSE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR223 : MOSELOTTE 2, CR714 : MOSELOTTE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC TERRE DE GRANITE)	LE SYNDICAT	Programme de restauration de la Moselotte et de ses affluents	MIA0202	CR223 : MOSELOTTE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC DE LA HAUTE MOSELOTTE)	CORNIMONT	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	CR223 : MOSELOTTE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC DE LA HAUTE MOSELOTTE)	CORNIMONT	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR223 : MOSELOTTE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC TERRE DE GRANITE)	VAGNEY	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR223 : MOSELOTTE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	SCI GERECO	CORNIMONT	Continuité écologique - ROE 4103, barrage des Grands Meix ACTION POINT NOIR	MIA0304	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	MPL	CORNIMONT	Continuité écologique - ROE 4094, Barrage des Vanres ACTION POINT NOIR	MIA0304	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	MPL	CORNIMONT	Continuité écologique - ROE 4090 – Barrage Soumission ACTION POINT NOIR	MIA0304	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	MPL	CORNIMONT	Continuité écologique - ROE 4092, Barrage de Travexin ACTION POINT NOIR	MIA0304	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	GRANDS MEIX ELECTRICITE	CORNIMONT	Continuité écologique - ROE 48257, Barrage du Daval	MIA0304	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	TRICOTAGE DES VOSGES	THIEFOSSÉ	Continuité écologique des cours d'eau - ROE 44611 - passe à poissons et canoës au lieu-dit "Zainvillers"	MIA0304	CR223 : MOSELOTTE 2	DREAL Grand Est – SAER	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC TERRE DE GRANITE)	LE SYNDICAT	Programme de restauration de la Moselotte et de ses affluents - continuité	MIA0202	CR223 : MOSELOTTE 2, CR224 : MOSELOTTE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC TERRE DE GRANITE)	LE SYNDICAT	Programme de restauration de la Moselotte et de ses affluents	MIA0202	CR224 : MOSELOTTE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	Commune de DOMMARTIN LES REMIREMONT	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR224 : MOSELOTTE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC DE GERARDMER MONTS ET VALLEES)	XONRUPT-LONGEMER	Restauration de la Vologne	MIA0202	CR227 : VOLOGNE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES	LE VALTIN	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR228 : VOLOGNE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC BRUYERES-VALLONS DES VOSGES	BEAUMENIL, BRUYERES, CHAMP-LE-DUC, CHENIMENIL, DEYCIMONT, DOCELLES, FAYS, FIMENIL, LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES, LAVAL-SUR-VOLOGNE, LAVELINE-DU-HOUX, LE ROULI	Restauration de la Vologne	MIA0202	CR229 : VOLOGNE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Milieux aquatiques	Jarmenil Hydroélectricité	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	Continuité écologique - ROE 3797, moulin de la Raperie	MIA0304	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	Jarmenil Hydroélectricité	PREY	Continuité écologique - ROE 3802, centrale de Prey (barrage « Decouveleare »)	MIA0304	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	Hydroélectricité Lorraine	CHENIMENIL	Continuité écologique - ROE 3778, centrale des Noves ACTION POINT NOIR	MIA0304	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	Hydroélectricité Lorraine	JARMENIL	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau - ROE84831 - Centrale de la Retorderie	MIA0304	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	EVELYNES ELECTRIQUES	CHAMP-LE-DUC	Restauration de la continuité écologique des cours d'eau - ROE3815 – Centrale de Champ le Duc – Beauménil Amont	MIA0304	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC DES LACS ET DES HAUTS RUPTS)	GERARDMER, LIEZEY, XONRUPT-LONGEMER	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR225 : CLEURIE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DES HAUTES VOSGES (anciennement CC TERRE DE GRANITE)	CLEURIE, LA FORGE, LE SYNDICAT, SAINT-AME	Restauration des cours d'eau	MIA0202	CR225 : CLEURIE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC BRUYERES-VALLONS DES VOSGES	TENDON	Restauration des cours d'eau à TENDON (suivi)	MIA0202	CR232 : BARBA	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	A déterminer	XONRUPT-LONGEMER	Etablir un programme de travaux pour restaurer le lac	MIA0402	CL13 : Lac de Longemer	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES (anciennement CC PORTES HAUTES VOSGES)	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	restauration des cours d'eau -Structuration de la Maîtrise d'ouvrage	MIA0202	CR226 : RUISSEAU DE SEUX	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	SE Thillot	LE THILLOT	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR208 : MOSELLE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	BUSSANG	BUSSANG*	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR208 : MOSELLE 1	DDT - VOSGES	B
Assainissement	VENTRON	VENTRON	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	B
Assainissement	BIFFONTAINE	BIFFONTAINE	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR230 : NEUNE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CORCIEUX	CORCIEUX	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR230 : NEUNE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR230 : NEUNE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	GERBEPAL	GERBEPAL	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR230 : NEUNE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	LA HOUSSIERE	LA HOUSSIERE	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR230 : NEUNE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	LES POULIERES	LES POULIERES	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR230 : NEUNE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	VIENVILLE	VIENVILLE	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR230 : NEUNE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CCB2V	JUSSARUPT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR228 : VOLOGNE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

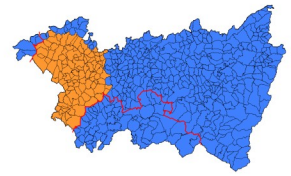
Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Assainissement	CCB2V	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ACTION POINT NOIR	ASS0401	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CCB2V	SE LEPANGES-SUR-VOLOGNE	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) ACTION POINT NOIR	ASS0302	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
Assainissement	CCB2V	BRUYERES	ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) POINT NOIR	ASS0301	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
Assainissement	LE THOLY	LE THOLY	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	CR225 : CLEURIE	DDT - VOSGES	A
Assainissement	LA FORGE	LA FORGE	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR225 : CLEURIE	DDT - VOSGES	B
Assainissement	CLEURIE	CLEURIE	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	CR225 : CLEURIE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	SE Thillot	LE THILLOT	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	CR219 : RUISSEAU DU MENIL	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B

**L'inscription de l'action d'assainissement sur la commune du Bussang est liée à des risques accidentels de pollution du fait du niveau de vétusté avancé des ouvrages, qui ne permettent cependant pas à eux seuls de justifier un financement prioritaire par l'agence de l'eau.*

Enjeux du bassin élémentaire : Haute Meuse

Ce bassin est situé dans le district **Meuse**.

Les villes principales sont **Neufchâteau**, **Vittel**, **Contréville** et **Liffol-le-Grand**. Les cours d'eau principaux sont **la Meuse**, **le Flambart**, **le Mouzon** et **la Saône**.













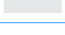
Les principaux cours d'eau sont **le Vair**, **le Petit Vair** et **l'Anger**.

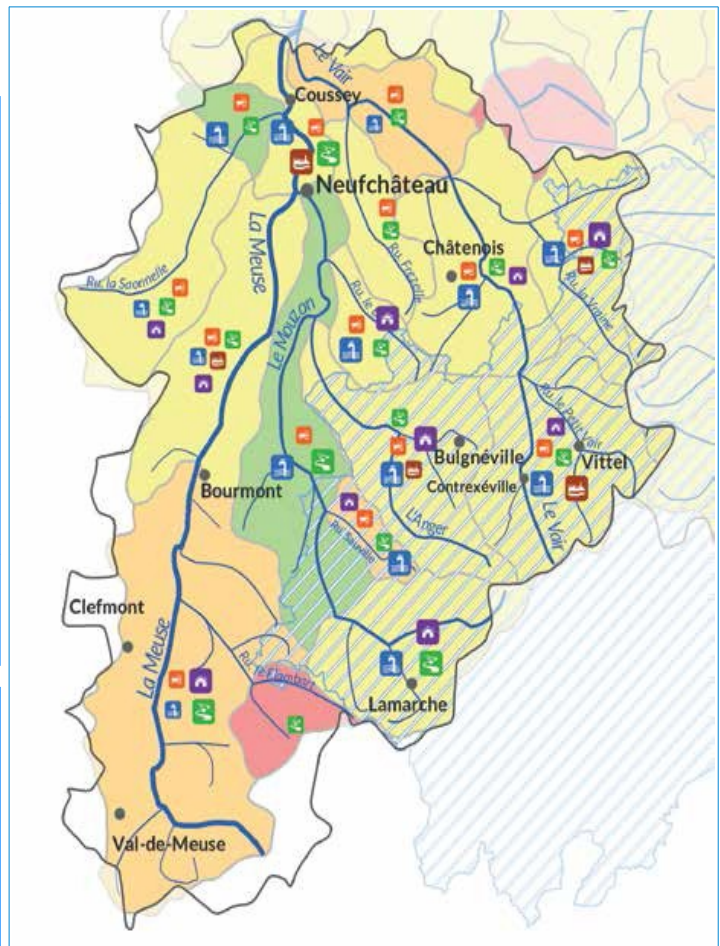
Le bassin a une superficie de 1500 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 1580 km² (limite ajustée aux communes rattachées au bassin).

HAUTE MEUSE	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	16
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	519
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Nombre total de masses d'eau souterraine <i>(y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)</i>	9

Enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	++
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	++
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	+
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	++
	Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau	++

ÉTAT ÉCOLOGIQUE	
	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé



A noter que la masse d'eau ANGER fait l'objet d'objectifs moins stricts validés par le Comité de Bassin : des seuils moins stricts ont été définis pour les trois paramètres suivants à la station de surveillance de Malaincourt, représentative des principaux impacts en tête de bassin.

Détail des actions 2019-2021 - Haute Meuse

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Ressource en eau potable	COMMUNE DE CHERMISEY	CHERMISEY	Mise en place du périmètre de protection des eaux	RES0901	HR122A-F56-0400 : ruisseau la maldite	ARS	A
Agriculture	COMMUNE DE CHERMISEY	CHERMISEY	Mise en place d'un plan d'action captage (captage non SDAGE 2009-2015 – PDM – SDAGE 2016-2021)	AGR0302	HR122A-F56-0400 : ruisseau la maldite	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Agriculture	COMMUNE DE POMPIERRE	POMPIERRE	Captage SDAGE 2016-2021 PRIORITAIRE (Conférence) : Mise en place d'un programme d'actions	AGR0503	B1G011 : Calcaires du Dogger du plateau de Haye	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Agriculture	COMMUNE D'ATTIGNEVILLE	ATTIGNEVILLE	Mesure à définir (captage non SDAGE2009-2015-PDM-SDAGE2016-2021) : Animation mission captage	AGR0503	B1G011 : Calcaires du Dogger du plateau de Haye	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Agriculture	COMMUNE DE REMOVILLE	REMOVILLE	Prise d'eau potable sur le Vair : réduire la pollution par les nitrates (Délimitation de l'AAC)	AGR0503	B1R494 : VAIR 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Industrie et artisanat	FROMAGERIE DE L'ERMITAGE	BULGNEVILLE	IND0202 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses POINT NOIR	IND0202	B1R487 : ANGER	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	FROMAGERIE DE L'ERMITAGE	BULGNEVILLE	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	B1R487 : ANGER	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	NESTLE WATERS SUPPLY EST Contrexéville (2114 - REJET NESTLE CONTREX AU MILIEU)	CONTREXEVILLE	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	B1R492 : VAIR 1	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	OI Manufacturing - Verrerie Gironcourt	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	B1R495 : VRAINE	DREAL - UD 88	A
Industrie et artisanat	Fromagerie de Neufchâteau	NEUFCHATEAU	POSITIONNEMENT NOUVEL ARRETE RSDE	IND0901	B1R472 : MEUSE 3	DREAL - UD 88	A
Assainissement - Rejets diffus	SIVU DE VITTEL CONTREXEVILLE	VITTEL, CONTREXEVILLE	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération de VITTEL CONTREXEVILLE	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	B1R492 : VAIR 1	DDT - VOSGES	A
Assainissement - Rejets diffus	La REANE	Neufchâteau	Action de réduction des substances toxiques diffuses de l'agglomération	ASS0701 IND0201 IND0301 GOUV0301	B1R472 : MEUSE 3	DDT - VOSGES	A
Gestion quantitative de la ressource en eau	Conseil Départemental des Vosges	AINGEVILLE, AOUBE, AULNOIS, AUZAINVILLIERS, BALLEVILLE, BEAUFREMONT, BELMONT-SUR-VAIR, BIECOURT, BLEVAINCOURT, BULGNEVILLE, CHATENOIS, CHEF-HAUT, CONTREXEVILLE, AYDOILLES, BADMENIL-AUX-BOIS, BAYECOURT, CHANTRAINE, CHATEL-SUR-MOSELLE, CHAUMOUSEY, CHAVELOT, DAMAS-AUX-BOIS, DARNIEULLES, DEYVILLERS, DIGNONVILLE, DOGNEVILLE, Etc...	Mise en place d'un dispositif de gestion concertée du SAGE sur les Communes de la nappe GTI	GOU0201	CG005 : Grès vosgien captif non minéralisé	DDT - VOSGES	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Milieux aquatiques	AGRIVAIR	VITTEL	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	B1R492 : VAIR 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC Terre d'Eau	CONTREXEVILLE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	B1R492 : VAIR 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	AGRIVAIR	VALLEROY-LE-SEC	Continuité écologique des cours d'eau	MIA0304	B1R492 : VAIR 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC Terre d'Eau	VITTEL	Restauration des cours d'eau à VITTEL (Haute meuse/M.E. VAIR1) (Inciter Maître d'ouvrage à lancer l'étude) ACTION POINT NOIR	MIA0202	B1R492 : VAIR 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DE L'OUEST VOSGIEN (anciennement CC BASSIN DE NEUFCHATEAU)	CHATENOIS	Restauration des cours d'eau à CHATENOIS (Haute meuse/M.E. VAIR2) Inciter Maître d'ouvrage à recruter un Maître d'oeuvre	MIA0202	B1R493 : VAIR 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DE L'OUEST VOSGIEN	HOUECOURT	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	B1R493 : VAIR 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS	HARCHECHAMP	Continuité écologique – ROE3339 - Moulin d'Harchechamp	MIA0304	B1R494 : VAIR 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	Continuité écologique – ROE 3336 - Moulin Bontemps	MIA0304	B1R494 : VAIR 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DE L'OUEST VOSGIEN (anciennement CC BASSIN DE NEUFCHATEAU)	COUSSEY	Acquisition de zones humides	MIA0601	B1R472 : MEUSE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC LES VOSGES COTE SUD-OUEST (anciennement CC MARCHES DE LORRAINE)	AINVELLE, BLEVAINCOURT, DAMBLAIN, FOUCHECOURT, FRAIN, ISCHES, LAMARCHE, MAREY, MARTIGNY-LES-BAINS, MONT-LES-LAMARCHE, MORIZECOURT, ROCOURT, ROMAIN-AUX-BOIS	Restauration des cours d'eau	MIA0202	B1R485 : MOUZON 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS	NEUFCHATEAU	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	B1R486 : MOUZON 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS	POMPIERRE	Continuité écologique - ROE 3373 – Moulin de Pompierre	MIA0304	B1R486 : MOUZON 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	COMMUNE DE MEDONVILLE	MEDONVILLE	restauration des cours d'eau à MEDONVILLE(Haute meuse/ M.E. ANGER)	MIA0202	B1R487 : ANGER	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS	MEDONVILLE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	B1R487 : ANGER	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS	SIONNE	Renaturation des cours d'eau	MIA0203	B1R491 : SAONNELLE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS	SIONNE	Continuité écologique – ROE 3331 - pisciculture de Sionne	MIA0304	B1R491 : SAONNELLE 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	SURIAUVILLE	SURIAUVILLE	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R492 : VAIR 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	SIVU CONTREXEVILLE VITTEL	VITTEL CONTREXEVILLE	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	ASS0201	B1R492 : VAIR 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	AOUZE	AOUZE	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R493 : VAIR 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	AUTIGNY-LA-TOUR	AUTIGNY-LA-TOUR	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R494 : VAIR 3	DDT - VOSGES	B
Assainissement	SIVU CONTREXEVILLE VITTEL	VITTEL CONTREXEVILLE	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	ASS0201	B1R493 : VAIR 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CHATENOIS	CHATENOIS	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R493 : VAIR 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	DOMBROT-SUR-VAIR	DOMBROT-SUR-VAIR	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	B1R493 : VAIR 2	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	MALAINCOURT	MALAINCOURT	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R487 : ANGER	DDT - VOSGES	B
Assainissement	BULGNEVILLE	BULGNEVILLE	ASS1201 – autre Mesures compensatoires (zones humides) dans le cadre de l'AP de la STEP	ASS1201	B1R487 : ANGER	DDT - VOSGES	B
Assainissement	BULGNEVILLE	BULGNEVILLE	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	B1R487 : ANGER	DDT - VOSGES	A
Assainissement	SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	B1R487 : ANGER	DDT - VOSGES	A
Assainissement	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	B1R487 : ANGER	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	VAUDONCOURT	VAUDONCOURT	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	B1R487 : ANGER	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	SE GIRONCOURT-SUR-VRAINE	SE GIRONCOURT-SUR-VRAINE	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R495 : VRAINE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R495 : VRAINE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	MENIL-EN-XAINTOIS	MENIL-EN-XAINTOIS	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R495 : VRAINE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	REPEL	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R495 : VRAINE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	SAINT-PRANCHER	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R495 : VRAINE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	CC de Mirecourt-Dompaire	TOTAINVILLE	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R495 : VRAINE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	TILLEUX	TILLEUX	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	B1R489 : BANI	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R489 : BANI	DDT - VOSGES	A
Assainissement	DOMREMY-LA-PUCELLE	DOMREMY-LA-PUCELLE	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R472 : MEUSE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	LAMARCHE	LAMARCHE	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R485 : MOUZON 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	SAUVILLE	SAUVILLE	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R488 : RUISSEAU DE SAUVILLE	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

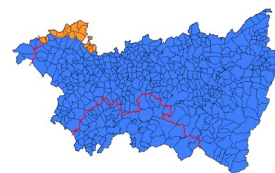
Enjeux du bassin élémentaire : Moyenne Meuse

Ce bassin est situé dans le district **Meuse**.

Les villes principales sont **Verdun (55)**, **Commercy (55)** et **Saint-Mihiel (55)**.

Les cours d'eau principaux sont **la Meuse** et **l'Aroffe**.

Le bassin a une superficie de 2510 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 2420 km² (limite ajustée aux communes rattachées au bassin).



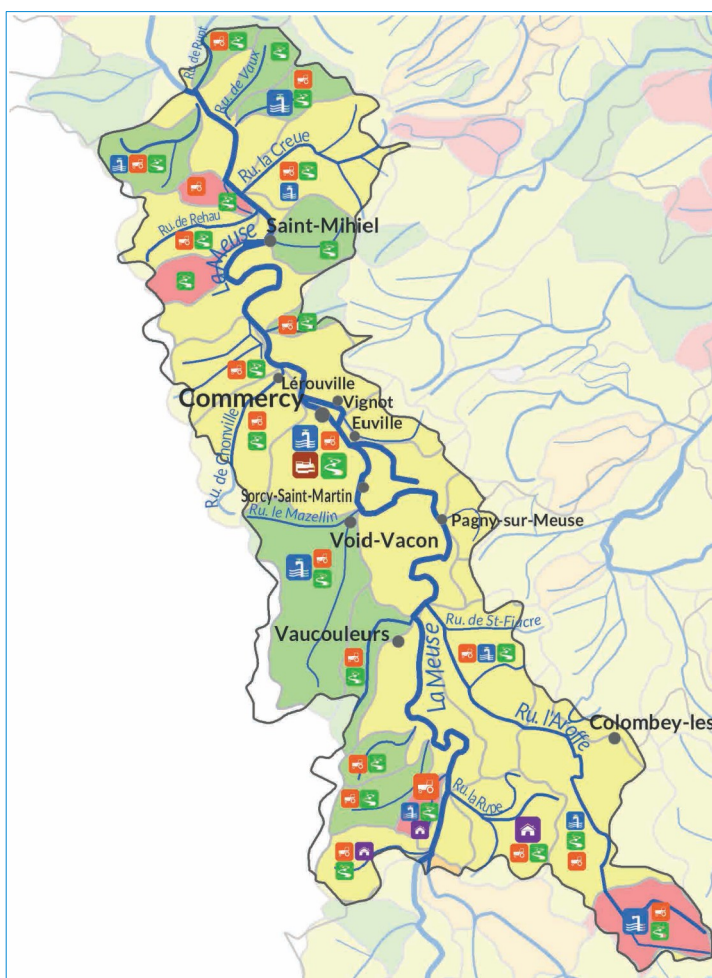
MOYENNE MEUSE	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	49
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	5
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	955
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
<i>dont fortement modifiées et artificielles</i>	0
Nombre total de masses d'eau souterraine <i>(y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)</i>	13

Enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	++
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	+
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	++
	Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau	++

ÉTAT ÉCOLOGIQUE

	Très bon état
	Bon état
	État moyen
	État médiocre
	Mauvais état
	Non déterminé



Détail des actions 2019-2021 - Moyenne Meuse

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Agriculture	SYNDICAT DES EAUX DE PULLIGNY	BEUVEZIN, SONCOURT, TRAMONT-LASSUS, TRAMONT-SAINT-ANDRE, VICHEREY	Captage PRIORITAIRE (Grenelle) : mise en place d'un programme d'actions	AGR0302	B1G011 : Calcaires du Dogger du plateau de Haye	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	ETS PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS	MAXEY-SUR-MEUSE	Continuité écologique – ROE 3322 – Moulin de Maxey	MIA0304	B1R494 : VAIR 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Milieux aquatiques	CC DE L'OUEST VOSGIEN (anciennement CC BASSIN DE NEUFCHATEAU)	GREUX	Restauration du ruisseau des Roises dans le cadre du programme de restauration de la CC	MIA0202	B1R497 : Ruisseau des Roises	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	AROFFE	AROFFE	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R503 : AROFFE 1	DDT - VOSGES	A
Assainissement	VICHEREY	VICHEREY	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R503 : AROFFE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
Assainissement	PLEUVEZAIN	PLEUVEZAIN	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	B1R503 : AROFFE 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
Assainissement	TRANQUEVILLE-GRAUX	TRANQUEVILLE-GRAUX	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R504 : AROFFE 2	DDT - VOSGES	A
Assainissement	RUPPES	RUPPES	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	B1R498 : Ruisseau de Ruppés	DDT - VOSGES	A
Assainissement	GREUX	GREUX	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	ASS0101	B1R497 : Ruisseau des Roises	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A

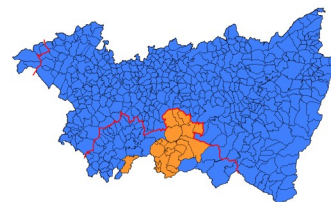
Enjeux du bassin élémentaire : Coney

Ce bassin est situé dans le district **Saône amont**.

Les villes principales sont **Xertigny**, **Bains les Bains** et **Vauvillers** (70).

Le Coney se singularise par la présence du **canal des Vosges** qui le longe en rive droite.

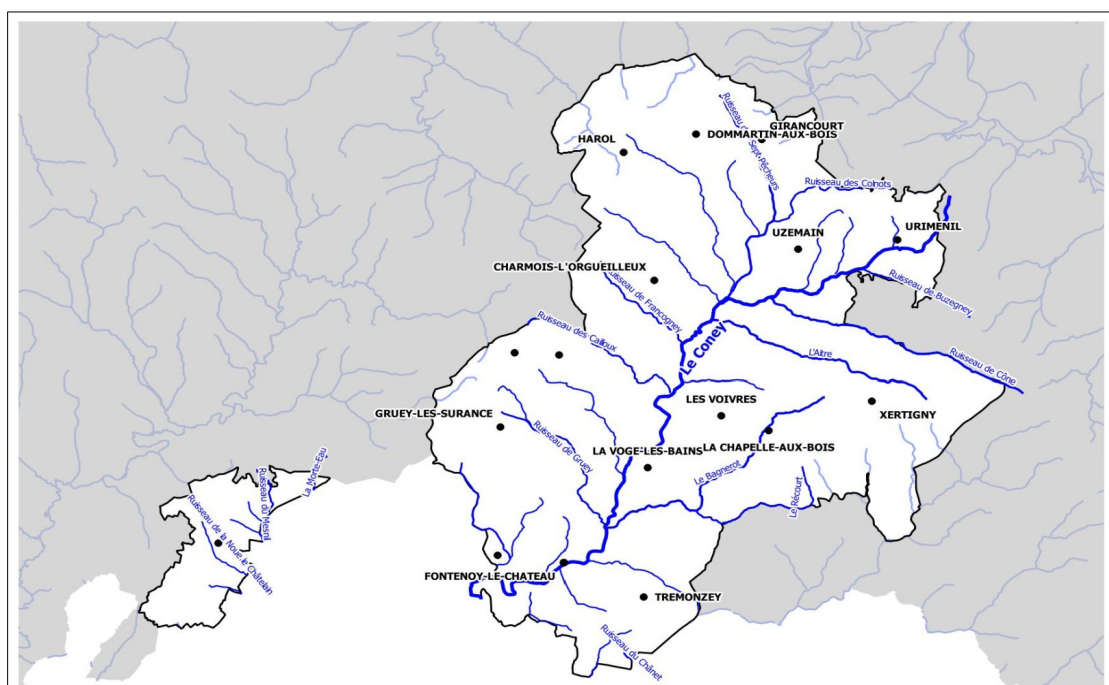
Le bassin a une superficie de 494 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 370 km² environ dans le département des Vosges.



Coney	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	17 (14 dans les Vosges)
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	335
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
Nombre total de masses d'eau souterraine <i>(y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)</i>	4

Principaux enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	-
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	++
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	+++



Détail des actions 2019-2021 - Coney

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Agriculture	Commune de HAROL	HAROL	Captage prioritaire (Grenelle) : Mise en œuvre et animation du programme d'actions arrêté en 2012	AGR0503	DG217 : Grès Trias inférieur BV Saône	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC MIRECOURT DOMPAIRE	HAROL	Restauration du secteur amont (3 kms) ACTION POINT NOIR	MIA0202	DR10362a : ruisseau de Reblangotte	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	A
Milieux aquatiques	CAE	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	réduire l'impact d'un plan d'eau ROE84155	MIA0401	FRDR10362a : ruisseau de Reblangotte	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	VNF	GIRANCOURT	Coordonner la gestion des ouvrages (pression hydrologie) ROE3549	MIA0303	FRDR10362b : ruisseau des sept pêcheurs	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	VNF	GIRANCOURT	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3549	MIA0301	FRDR10362b : ruisseau des sept pêcheurs	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CAE	LA VOGUE-LES-BAINS	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3671	MIA0301	FRDR693 : rivière le coney	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CAE	FONTENOY-LE-CHATEAU	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3684	MIA0301	FRDR693 : rivière le coney	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CAE	FONTENOY-LE-CHATEAU	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3687	MIA0301	FRDR693 : rivière le coney	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CAE	FONTENOY-LE-CHATEAU	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3690	MIA0301	FRDR693 : rivière le coney	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	VNF	MONTMOTIER	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3696	MIA0301	FRDR693 : rivière le coney	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CAE	UZEMAIN	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3708	MIA0301	FRDR694 : rivière le coney	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	VNF	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	Coordonner la gestion des ouvrages (pression hydrologie) ROE3580	MIA0303	FRDR693 : rivière le coney	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	VNF	MONTMOTIER	Coordonner la gestion des ouvrages (pression hydrologie) ROE3696	MIA0303	FRDR693 : rivière le coney	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CAE	LA VOGUE-LES-BAINS	réduire l'impact d'un plan d'eau ROE3675	MIA0401	FRDR11332 : ruisseau de Gruy	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	CAE	MONTMOTIER	réduire l'impact d'un plan d'eau ROE21386	MIA0401	FRDR11896 : ruisseau de Fresse (et Bon vin)	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	CAE	LA CHAPELLE-AUX-BOIS	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE112548	MIA0301	DR11692 : rivière l'aitre	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	CAE	XERTIGNY	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE112541	MIA0301	DR11692 : rivière l'aitre	DDT - VOSGES	B
Assainissement	LES VOIVRES UZEMAIN CHARMOIS L'ORGUEILLEUX LA CHAPELLE-AUX-BOIS	LES VOIVRES UZEMAIN CHARMOIS L'ORGUEILLEUX LA CHAPELLE-AUX-BOIS	ASS0801 - Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	ASS0801	DR694 : Le Coney de sa source au Ruisseau d'Hautmougey	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	B
Assainissement	Commune de URIMENIL	URIMENIL	ASS0402 – Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP	ASS0402	DR694 : Le Coney de sa source au Ruisseau d'Hautmougey	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	B
Assainissement	Commune de LA VÔGE LES BAINS	LA VÔGE LES BAINS	ASS0402 – Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP	ASS0402	DR694 : Le Coney de sa source au Ruisseau d'Hautmougey	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	B

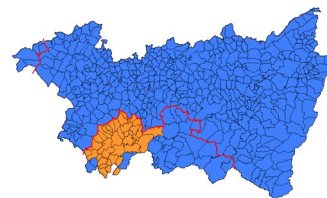
Enjeux du bassin élémentaire : Saône amont

Ce bassin est situé dans le district **Saône amont**.

Les villes principales sont **Darney** et **Monthureux-sur-Saône**.






Le bassin a une superficie de 441 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 420 km² environ dans le département des Vosges.

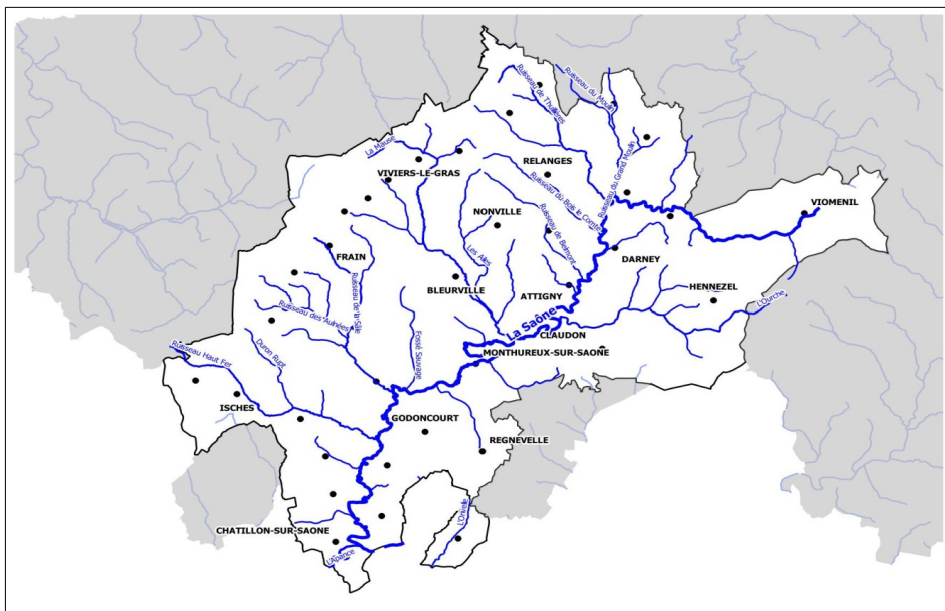
Les principaux affluents de la Saône sont **le ruisseau du Gras** (ou **Mause**), **le ruisseau de Vilainrupt** (ou **Sâle**) et **l'Ourche**.



Saône amont	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	14
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	395
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
Nombre total de masses d'eau souterraine <i>(y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)</i>	4

Principaux enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	+++
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	-
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	-
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	+++
	Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau	+



Détail des actions 2019-2021 - Saône Amont

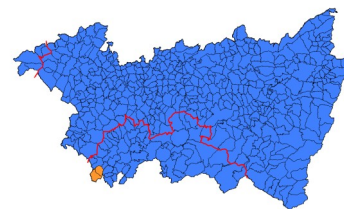
Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Agriculture	Commune de SAINT-JULIEN	SAINT-JULIEN	Captage prioritaire (Grenelle) : Mise en œuvre et animation du programme d'actions arrêté en 2012	AGR0503	DG506 - DOMAINE TRIASIQUE ET LIAISQUE DE LA BORDURE VOSGIENNE SUD-OUEST BV SAÔNE	DDT - VOSGES	A
Agriculture	Commune d'AMEUVELLE	AMEUVELLE	Captage prioritaire (Grenelle) : Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions commun avec Lironcourt et Godoncourt	AGR0503	DG202 : Calcaires du muschelkalk moyen dans BV Saône	DDT - VOSGES	A
Agriculture	Commune de LIRONCOURT	LIRONCOURT	Captage prioritaire (Grenelle) : Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions commun avec Ameuvelle et Godoncourt	AGR0503	DG202 : Calcaires du muschelkalk moyen dans BV Saône	DDT - VOSGES	A
Agriculture	Syndicat des Eaux de Marlinvaux	GODONCOURT	Animation et mise en œuvre d'un programme d'actions commun avec Lironcourt et Ameuvelle	AGR0503	DG202 : Calcaires du muschelkalk moyen dans BV Saône	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	Fédération de pêche 88	MONTHUREUX SUR SAONE	Restauration de la Saône. A MONTHUREUX/SAONE, réhabilitation écologique de la frayère sur La Chivau	MIA0202	DR698 : La Saône de la Mause au ruisseau de la Sâle	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	A
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	SENGES, DOMBASLE DEVANT DARNEY	Restauration de la partie médiane du ru du moulin, en amont de l'ancien moulin Daviot	MIA0202	DR10797 : ruisseau du moulin	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	A
Milieux aquatiques	Fédération de pêche 88	LIRONCOURT	Restauration de la Saône à LIRONCOURT, travaux de restauration sur annexes hydrauliques de la Saône.	MIA0202	DR695 : La Saône du ruisseau de la Sâle à la confluence avec le Coney	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	A
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	CLAUDON	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3295	MIA0301	FRDR699b : rivière la saône	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	MONTHUREUX-SUR-SAONE	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3296	MIA0301	FRDR698 : rivière la saône	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	MONTHUREUX-SUR-SAONE	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3297	MIA0301	FRDR698 : rivière la saône	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	SAINT-JULIEN	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3298	MIA0301	FRDR695 : rivière la saône	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	LIRONCOURT	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE98688	MIA0301	FRDR695 : rivière la saône	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	CHATILLON-SUR-SAONE	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3301	MIA0301	FRDR695 : rivière la saône	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	CHATILLON-SUR-SAONE	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE98689	MIA0301	FRDR695 : rivière la saône	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	Bonvillet	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE70795	MIA0301	FRDR695 : rivière la saône	DDT - VOSGES	B
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	GODONCOURT	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE3300	MIA0301	FRDR695 : rivière la saône	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	VIVIERS-LE-GRAS	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE5232	MIA0301	FRDR699a : ruisseau du gras	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC des Vosges côté Sud Ouest	SAINT-BASLEMONT	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique ROE72751	MIA0301	FRDR11391 : ruisseau de bonneval	DDT - VOSGES	A
Assainissement	DARNEY	DARNEY	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0401	DR699b : SAONE AMONT de sa source à la confluence avec la Mause	DDT - VOSGES	A
Assainissement	MONTHUREUX-SUR-SAONE	MONTHUREUX-SUR-SAONE	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	ASS0302	DR699b : SAONE AMONT de sa source à la confluence avec la Mause	DDT - VOSGES	A

Enjeux du bassin élémentaire : Apance

Ce bassin est situé dans le district **Saône amont**.

La ville principale est **Bourbonne-les-Bains** (52).

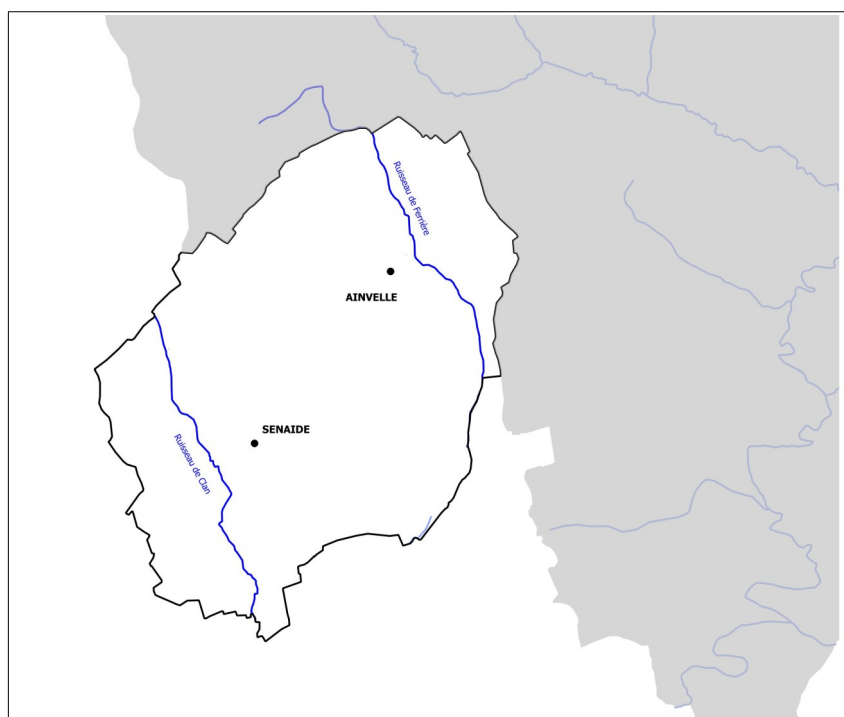
Le bassin a une superficie de 202 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 35 km² environ dans le département des Vosges.



Apance	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	7 3 dans le département des Vosges
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	151
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	0
Nombre total de masses d'eau souterraine (y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)	5

Principaux enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	+
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	-
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	+++



Détail des actions 2019-2021 - Apance

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Milieux aquatiques	CC LES VOSGES COTE SUD-OUEST	AINVELLE	Restauration de la partie amont et aval - commune de Ainvelle (2 à 3 km)	MIA0202	DR10207 : ruisseau de ferrière	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	A
Milieux aquatiques	CC LES VOSGES COTE SUD-OUEST	SENAIDE	restauration de la traversée de la commune de Senaide (2km)	MIA0202	DR10290 : ruisseau de clan	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	A
Milieux aquatiques	CC LES VOSGES COTE SUD-OUEST	CHATILLON-SUR-SAONE	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	MIA0301	FRDR696 : rivière l'apance	DDT - VOSGES	A

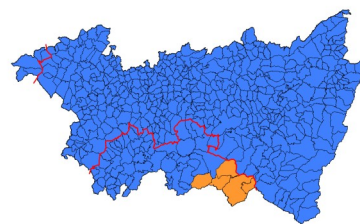
Enjeux du bassin élémentaire : Lanterne

Ce bassin est situé dans le district **Saône amont**.

Les villes principales sont **Le Val d'Ajol**, **Plombières-les-Bains**, **Fougerolles (70)** et **Luxeuil-les-Bains (70)**.


Le bassin a une superficie de 1045 km² (limite hydrographique) et s'étend sur 247 km² environ dans le département des Vosges.

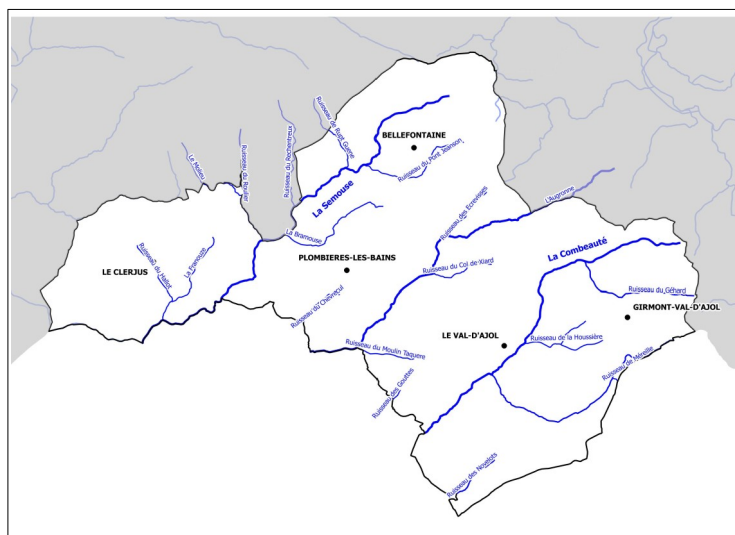
Les 3 cours d'eau principaux qui coulent dans le département des Vosges sont **la Semouse**, **l'Augronne** et **la Combeauté** qui composent une seule masse d'eau au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.



Lanterne	
Nombre total de masses d'eau de rivière <i>(y compris présence partielle sur le bassin hydrographique)</i>	24 5 dans le département des Vosges
Linéaire total de masses d'eau de rivière (en km)	-
Nombre total de masses d'eau de lacs (tous types)	-
Nombre total de masses d'eau souterraine <i>(y compris présence partielle sur le bassin ajusté aux limites des communes qui y sont rattachées)</i>	8

Principaux enjeux et actions à mener

	Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels	+
	Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines	+++
	Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales	+
	Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique	+++



Détail des actions 2019-2021 - Lanterne

Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	Titre de l'action	Nomenclature OSMOSE de l'action	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
Assainissement	PLOMBIERES-LES-BAINS	PLOMBIERES-LES-BAINS	ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) ACTION POINT NOIR	ASS0301	DR687b : L'Augronne	DDT - VOSGES	A
Assainissement	LE VAL-D'AJOL	LE VAL-D'AJOL	ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH) ACTION POINT NOIR	ASS0301	DR687c : La Combeauté	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC de la Porte des Vosges Méridionales	LE VAL-D'AJOL	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	MIA0301	FRDR11725 : ruisseau de méréille	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC de la Porte des Vosges Méridionales	LE VAL-D'AJOL	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	MIA0301	FRDR687c : rivière la combeauté	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC de la Porte des Vosges Méridionales	LE VAL-D'AJOL	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	MIA0301	FRDR687c : rivière la combeauté	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC de la Porte des Vosges Méridionales	LE VAL-D'AJOL	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	MIA0301	FRDR687c : rivière la combeauté	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC de la Porte des Vosges Méridionales	LE VAL-D'AJOL	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	MIA0301	FRDR687c : rivière la combeauté	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC de la Porte des Vosges Méridionales	PLOMBIERES-LES-BAINS	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	MIA0301	FRDR687b : rivière l'augronne	DDT - VOSGES	A
Milieux aquatiques	CC de la Porte des Vosges Méridionales	LE VAL-D'AJOL	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	MIA0301	FRDR687b : rivière l'augronne	DDT - VOSGES	A

Récapitulatif des actions « points noirs »

Bassin	Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	EPCI	Titre de l'action	US PDM	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
RM	Assainissement	CCB2V	BRUYERES	CC Bruyères-Vallons des Vosges	ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Moselle Vosgienne : CC019	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
RM	Assainissement	CAE	HADIGNY-LES-VERRIERES	CA d'Épinal	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Haute Moselle : CC020	CR241 : DURBION 2	DDT - VOSGES	A
RM	Assainissement	CCB2V	SE LEPANGES-SUR-VOLOGNE	CC Bruyères-Vallons des Vosges	ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Moselle Vosgienne : CC019	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
RM	Assainissement	CAE	PORTIEUX	CA d'Épinal	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Haute Moselle : CC020	CR243 : PORTIEUX	DDT - VOSGES	A
RM	Assainissement	CAE	SERCOEUR	CA d'Épinal	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Haute Moselle : CC020	CR241 : DURBION 2	DDT - VOSGES	A
RM	Assainissement	CCB2V	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	CC Bruyères-Vallons des Vosges	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Moselle Vosgienne : CC019	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
RM	Assainissement	LUVIGNY_ALLARMONT	LUVIGNY_ALLARMONT	CA de Saint-Dié-des-Vosges	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Haute Meurthe : CC023	CR296 : PLAINE 1	DDT - VOSGES	B
RMC	Assainissement	PLOMBIERES-LES-BAINS	PLOMBIERES-LES-BAINS	CC de la Porte des Vosges Méridionales	ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Lanterne	DR687b : L'Augronne	DDT - VOSGES	A
RMC	Assainissement	VAL D'AJOL	VAL D'AJOL	CC de la Porte des Vosges Méridionales	ASS0301 - Réhabiliter un réseau d'assainissement des eaux usées dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Lanterne	DR687c : La Combeauté	DDT - VOSGES	A
RM	Assainissement	CAE	GOLBEY	CA d'Épinal	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	Haute Moselle : CC020	CR239 : ST-OGER	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
RM	Assainissement	CAE	GOLBEY	CA d'Épinal	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	Haute Moselle : CC020	CR210 : MOSELLE 3	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
RM	Assainissement	CAE	VINCEY	CA d'Épinal	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	Haute Moselle : CC020	CR211 : MOSELLE 4	Agence de l'eau Rhin-Meuse	B
RM	Industrie et artisanat	PARMENTELAT (ex GIE DU NOIR RUXEL)	GERARDMER	CC des Hautes-Vosges	IND0201 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	Moselle Vosgienne : CC019	CR225 : CLEURIE	DREAL - UD 88	A
RM	Industrie et artisanat	FROMAGERIE DE L'ERMITAGE	BULGNEVILLE	CC Terre d'Eau	IND0202 - Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses	Haute Meuse : B1E030	B1R487 : ANGER	DREAL - UD 88	A

Bassin	Domaine	Nom officiel du maître d'ouvrage	Communes	EPCI	Titre de l'action	US PDM	Masse(s) d'eau	Service pilote	Liste A ou B
RMC	Milieux aquatiques	CA EPINAL	GIRANCOURT	CA d'Épinal	restauration de la partie amont du ruisseau des sept pêcheurs (Girancourt)	Coney	DR10362b : ruisseau des sept pêcheurs	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée	A
RM	Milieux aquatiques	CC Terre d'Eau	VITTEL	CC Terre d'Eau	Restauration des cours d'eau à VITTEL (Haute meuse/M.E. VAIR1) (Inciter Maître d'ouvrage à lancer l'étude)	Haute Meuse : B1E030	B1R492 : VAIR 1	Agence de l'eau Rhin-Meuse	A
RM	Milieux aquatiques	SCI GERECO	CORNIMONT	CC des Hautes-Vosges	Continuité écologique - ROE 4103, barrage des Grands Meix	Moselle Vosgienne : CC019	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
RM	Milieux aquatiques	MPL	CORNIMONT	CC des Hautes-Vosges	Continuité écologique - ROE 4094, Barrage du Pont des Vanres	Moselle Vosgienne : CC019	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
RM	Milieux aquatiques	MPL	CORNIMONT	CC des Hautes-Vosges	Continuité écologique - ROE 4090 – Barrage Soumission	Moselle Vosgienne : CC019	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
RM	Milieux aquatiques	MPL	CORNIMONT	CC des Hautes-Vosges	Continuité écologique - ROE 4092, Barrage de Travexin	Moselle Vosgienne : CC019	CR223 : MOSELOTTE 2	DDT - VOSGES	A
RM	Milieux aquatiques	Hydroélectricité Lorraine	CHENIMENIL	CC Bruyères-Vallons des Vosges	Continuité écologique - ROE 3778, centrale des Noves	Moselle Vosgienne : CC019	CR229 : VOLOGNE 3	DDT - VOSGES	A
RM	Milieux aquatiques	SNC SAINT LAURENT	EPINAL	CA d'Épinal	projet de rétablissement de la continuité écologique au niveau du barrage de Saint-Laurent à Epinal	Haute Moselle : CC020	CR210 : MOSELLE 3	DREAL Grand Est – Police de l'eau	A

Pour rappel, ces actions ont été identifiées car nécessitant un suivi particulier. Celles-ci feront l'objet d'une attention et un suivi particuliers en MISEN.

Vos interlocuteurs pour le PAOT Vosges

Direction Départementale des Territoires des Vosges (DDT 88) :

Service de l'Environnement et des Risques
22 à 26 avenue DUTAC
88026 EPINAL cedex
standard : 03 29 69 13 00

Agence de l'Eau RHIN-MEUSE

route de Lessy
57160 ROZÉRIEULLES
standard : 03 87 34 47 00
secrétariat pour le suivi des subventions et des chargés d'affaires : 03 87 34 46 83

Agence de l'Eau RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

Délégation de Besançon
Le Cadran
34, rue de la Corvée
25000 BESANÇON
standard mutualisé à LYON : 04 26 22 31 00.

Agence Régionale de Santé - Délégation Territoriale des Vosges

Parc d'activités Le-Saut-Le-Cerf
4, avenue du Rose Poirier
B.P. 61019
88060 EPINAL CEDEX
standard : 03 29 64 66 23

DREAL GRAND-EST

2 rue AUGUSTIN FRESNEL
C.S. 95038
57071 METZ CEDEX 03
standard : 03 87 62 81 00

DREAL GRAND-EST - Unité Départementale des Vosges

Entrée 5 -Bâtiment B - Quartier de la Madeleine
rue du général HAXO - CS 90021
88027 EPINAL CEDEX
standard : 03 29 33 66 20



Préfet des Vosges

Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
DDT des Vosges
22-26 avenue Dutac
88026 Epinal
Tel : 03 29 69 12 12
Courriel : ddt-ser@vosges.gouv.fr
www.vosges.gouv.fr